



mountain wilderness

NUMÉRO 56

Secours en montagne, un service public menacé

Toute l'actualité
de Mountain
Wilderness sur

www.mountainwilderness.org

mountain wilderness

n°155 - 2^{me} trimestre 2003
MNEI - 5, place Bir Hakeim, 38000 Grenoble
t.l. : 04 76 01 89 08 - fax : 04 76 01 89 07
france@mountainwilderness.org
adresses personnelles :
c.grasmick@mountainwilderness.org
v.neirinck@mountainwilderness.org
b.rivoal@mountainwilderness.org

Directeur de publication :

O. Paulin, Pr sident

Coordination : B. Rivoal

Comité de rédaction :

G. Privat, S. Chevalier, G. Creton,

Ph. Grenier, P. Imbert, D. Rouzier,

A. van Limburg et V. Neirinck

Maquette, mise en page : B. Rivoal

Impression : Imp. des Eaux-Claires

N°1 ISSN : 1621 - 5974



impressions d'AG

Difficile pour un président de donner ses impressions sur la dernière Assemblée Générale. Bien sûr vous étiez nombreux, le lieu paraissait bien choisi, dans une solitude inattendue du Luberon, à deux pas pourtant des célèbres et fréquentées falaises de Buoux. La soirée du samedi fut sympathique, les compte-rendus du dimanche écoutés et discutés. Mais assurément il nous aurait fallu plus de temps encore pour les échanges, d'autant que cette fameuse wilderness —on l'a bien vu samedi soir—, tous n'en ont pas la même perception, et heureusement dirais-je. Devons-nous être seulement ces ascètes de l'extrême ("La montagne, c'est pointu" pour reprendre le titre de Pierre Chapoutot), ou simplement ces humains comme les autres qui, à l'aller comme au retour, traversons tous les étages de cette montagne, la connaissant et l'appréciant dans son ensemble, capables en fin de compte de trouver de la sauvagerie même sur cette petite route qui sinue dans une fûtaie de Haute-Ardèche ? Après tout, wild et wald (la forêt) ont des origines semblables tant il est vrai que, bien avant la haute montagne, le sauvage était surtout dans les bois, notamment jusqu'à il n'y a pas si longtemps ce que les Romains avaient nommé la Gaule chevelue et ses moutonnements de forêts à l'infini. La fermeture du paysage par la progression de la forêt en France depuis cinquante ans est d'ailleurs un signe que l'on perçoit bien d'un retour potentiel de cette "sauvagerie". Le loup, lui, ne s'y est pas trompé ! Rendez-vous nous est donné à Grenoble, le 15 mai, pour approfondir la question, et confronter la multiplicité salutaire de nos points de vue. Parions que, sur votre agenda, vous serez nombreux à réserver votre soirée. Aussi curieux et impatient que moi.

Olivier Paulin, Président



Olivier Paulin - © VN.

13ème Festival des sciences de Chamonix "Le Majestic" - du 28 au 31 mai 2003

"Eau secours !" : tel est le titre de cette treizième édition qui sera donc axée sur le thème de l'eau, année internationale oblige ! Si le tour de la question sera fait, Mountain Wilderness vous invite plus particulièrement **le matin du samedi 31 mai**, à débattre de la question des canons à neige autour de notre vice-président Jean-Pierre Courtin, mais aussi d'un expert de la question au SEATM (Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne) et d'un exploitant de domaine skiable, ainsi que d'autres intervenants associatifs. Le débat sera animé par Denis Ducroz. Entrée libre.

29 mai, Passy (74)

"Tous à vélo vers d'autres sommets que ceux du profit"

l'ARSMB (Association pour le respect du site du Mont-Blanc) a retenu le 29 mai pour organiser une grande manifestation à vélo, depuis Passy jusqu'à Chamonix, à l'occasion de l'ouverture du contre-G8 (le sommet du G8 débutant à cette date à Evian). Le but est d'exprimer le souhait des citoyens de voir mieux prises en compte les ques-

tions d'environnement à tous les niveaux de décision politique. Le rendez-vous est à 11 heures à Passy sur le parking au pied du viaduc des Egratz, mais tout le monde pourra se joindre au cortège au fur et à mesure de sa progression.

Renseignements 04 50 54 32 64 ou www.arsmb.com



2ème festival du paysage de montagne en Ubaye

Pour la deuxième année consécutive, Mountain Wilderness sera présent au Festival

du paysage de montagne qui se déroule du 18 au 22 juin dans la vallée de l'Ubaye. Nous serons heureux de vous accueillir sur notre stand le dimanche, jour de clôture, à Maljasset, tout au bout de la vallée. Cette journée sera consacrée à la découverte du patrimoine local, notamment autour des carrières de marbre, et à la fête, entre musiques et repas convivial auquel vous

convient les organisateurs (réservations obligatoires !). On notera par ailleurs l'organisation d'une opération de nettoyage menée par les accompagnateurs en montagne le mercredi 18 (lieu précis à définir), 2 jours d'expo-trek à Barcelonnette les 21 et 22 juin autour d'une rencontre franco-italienne, ou encore une expo attendue chez Jeannot Bourillon, l'un des premiers guides de la vallée, à Fouillouse.

Programme sur www.festival-du-paysage.com
Renseignements : Sandra Barré, coordinatrice : 04 92 81 28 11

Sommaire

| | | |
|--|--------------|--|
| International | p. 4 | <i>L'ours des Pyrénées</i> |
| <i>MW suisse "butine" au Mt Blanc</i> | | <i>Les Commissions institutionnelles</i> |
| Vie de l'association | p. 4 | Paroles p. 21 |
| <i>Bilan de l'AG 2002</i> | | <i>Gestionnaire ou chef d'orchestre</i> |
| <i>S'investir à MW</i> | | <i>Yellowstone</i> |
| Dossier | p. 9 | Partenaires p. 22 |
| <i>Secours en montagne, un service public menacé</i> | | <i>Nettoyage à l'Aconcagua</i> |
| Aménagements | p. 15 | <i>L'OPMA et les vie ferrate</i> |
| <i>L'avenir des Parcs nationaux</i> | | |
| <i>Projets sur Maljasset</i> | | |

Les articles non signés nominativement le sont de la rédaction



“nettoyage en Valbonnais”

13-15 juin 2003



Dans le cadre de l'opération "Installations obsolètes", le Parc national des Ecrins et Mountain Wilderness vous donnent rendez-vous du 13 au 15 juin à Entraigues, dans le Valbonnais.

C'est sur une proposition du magazine "Alpinisme et Randonnée", que l'idée est venue puis s'est concrétisée. Les communes de Chantelouve, Entraigues, Le Perrier et Valjouffrey, les élus, les habitants, les professionnels, le personnel du Parc, le Conseil Général et le Conseil Régional, l'agence de trek Allibert, se sont associés d'emblée à cette initiative pour recouvrir la wilderness dans cette région particulièrement sauvage du Parc national des Ecrins, avec l'aide de tous les bénévoles prêts à relever leurs manches.

L'objectif est de rassembler sur sept sites différents des aménagements agricoles détruits ou abandonnés : cabanes détruites par des avalanches, anciens parcs à bestiaux, piquets et déchets divers, restes de conduites, tôles, etc.

Après une marche d'approche parfois assez longue (de 500 à 1000 m de dénivelée), ce travail de rassemble-

ment permettra de descendre directement une partie des détritiques à dos d'animal (ânes et mulets) dans un souci de perturbation minimale du milieu. Le week-end suivant, les gros encombrants seront évacués par l'hélicoptère qui ravitaille les alpages en sel et matériels pour les bergers.

Pour sensibiliser le plus de personnes possibles, une soirée de présentation de la campagne "Installations obsolètes", et de cette opération en particulier, est prévue le vendredi 13 juin, dans la salle communale d'Entraigues (diaporama notamment). Dans le même esprit, la Maison du Parc national accueillera une exposition sur ce thème et fournira des informations au grand public durant tout l'été.

Le côté festif et convivial ne sera pas absent de cette opération : un repas en commun est prévu le samedi soir et le Parc vous offre une randonnée de découverte le dimanche. Si cette visite, qui laissera derrière vous une vallée sauvage encore plus belle qu'à votre arrivée vous motive, inscrivez-vous auprès de Jean-Pierre Nicolle, responsable du secteur Valbonnais au Parc des Ecrins. ■

Inscriptions :

Maison du Parc - 38740 Entraigues

tél. : 04 76 30 20 61 - fax : 04 76 30 25 32

mèl : ecrins.valbonnais@espaces-naturels.fr

Compléments d'informations sur : www.mountainwilderness.org

Montagnes en liberté

Une conférence-diaporama de Mountain Wilderness - 15 mai 20H30 - CRDP de Grenoble

Lionel Daudet, François Labande, Bernard Amy, Carlo-Alberto Pinelli, et notre actif président Olivier Paulin : telles sont les têtes d'affiches qui viendront présenter leur vision de la wilderness à l'occasion de cette soirée.

Son but : sensibiliser le grand public, et en particulier les jeunes pratiquants, à ce qu'implique en terme de responsabilité envers soi-même, les autres, et le milieu, le fait de pratiquer une activité de pleine nature en montagne. Mais aussi et surtout, démontrer que l'alpinisme, n'est pas fait que d'exploits, comme bien souvent il nous est présenté. Bien au contraire, ce que ressentent les alpinistes de haut niveau dans de grandes entreprises est accessible à tous : le sentiment de la *wilderness* ne

dépend que de la capacité de chacun à être en communion avec le milieu.

Raison de plus pour aider (et/ou militer à) Mountain Wilderness, afin de garantir la préservation d'espaces vierges de tout équipement, mais aussi pour garantir l'accès de tous à ces espaces (à l'instar de la politique mise en place dans la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux du Vercors par exemple).

Le ticket d'entrée n'est que de 4 euros et un pot clôturera la soirée, deux bonnes raisons de venir avec tous vos amis ! ■

CRDP de Grenoble : 11 ave. Gal Champon

Tramway ligne A - arrêt "Albert 1er de Belgique"



MW Suisse butine au pays du Mont-Blanc

Brèves

C'est Alina Darbellay qui s'occupe désormais du dossier "Mont-Blanc" au sein de Mountain Wilderness Suisse.

Alina.darbellay@mountainwilderness.ch tél. 0041 01 461 39 00



© - E. Flueller

Depuis le 11 mars dernier, le secrétariat international de Mountain Wilderness a quitté Rome pour Barcelone. C'est Josep Sicart, garant que nous vous avons présenté dans notre précédent numéro, qui assume désormais la tâche de coordinateur et Jordi Quera celle de secrétaire.

jqquera@uoc.edu
tél. 0034 678 44 26 39

Des produits du terroir de qualité, une culture agro-pastorale soignée et une relation d'accueil envers les visiteurs – voilà ce que, "butiner au pays du Mont-Blanc" de Mountain Wilderness suisse vous propose de découvrir.

Le nouveau dépliant "butiner au pays du Mont Blanc" met en valeur les producteurs et les commerçants de séracs, fromages, charcuteries, pain et fruits de la région du val d'Entremont, val Ferret et val du Trient. Certains font déjà partie de la Corbeille d'Entremont, une association des commerçants qui encourage la diffusion des produits locaux. Mais la plupart des producteurs restent encore isolés. Mountain Wilderness propose de donc faire connaître ces atouts aux touristes-randonneurs et de défendre ainsi la culture agro-pastorale de la région.

La particularité de cette campagne se trouve dans le caractère chaleureux, sympathique, accueillant de ces offres qui invitent à une aventure des cinq sens : les lieux sont beaux à voir, les produits bons à manger, les mots agréables à entendre, les matériaux vrais à toucher, et les parfums agréables à sentir. En

recevant un excellent fromage avec un sourire tout simple, les visiteurs ressentent une envie certaine de revenir, et la fragile économie de la montagne en sort renforcée.

Vous allez ainsi découvrir un agro-pastoralisme vivant fortement enraciné dans la région. Les moulins, les musées et les expositions en témoignent et aident à comprendre le contexte de la production et de la commercialisation des produits du terroir. En ajoutant un hébergement proche de la nature et attentif aux qualités humaines, il soutient les efforts au niveau de l'accueil à l'alpage et dans les chambres d'hôtes, où la nature de l'échange entre les habitants et les visiteurs est d'une qualité toute particulière.

Les principes du "tourisme lent" développé par Mountain Wilderness Suisse s'appuient sur la désaccélération, la régionalité et le respect de tout ce qui est naturel, enraciné dans le patrimoine de la région, et qui respecte l'environnement : technologies appropriées, transport réfléchi et production la plus biologique possible.

Vous pouvez vous procurer le dépliant avec une soixantaine d'adresses, descriptions, offres et itinéraires qui les relie auprès de Mountain Wilderness Suisse. ■

Mountain Wilderness, CP 1622, 8040 Zurich
<http://mountainwilderness.ch/fr/projekte.htm>

Pratiques

Bérhault - Magnin, le grand voyage vertical



Patrick Bérhault et Philippe Magnin
© V. Neirink

11 février au 5 mars, le refuge-bivouac Eccles, minuscule boîte de sardine juchée à 3850 m d'altitude, aura servi de maison à Patrick Bérhault et Philippe Magnin. Notre garant a retrouvé sur le versant italien du mont Blanc celui qui forma avec lui la "Grande

Traversée des Alpes", pour enchaîner toutes les voies glaciaires et rocheuses des versants Brouillard et Frêneys, les plus "wilderness" du massif. Seize voies en tout —dont cinq ouvertes par Patrick Gabarrou*, dont l'Hypercouloir et Frêneysie pascalle—, huit en glace, huit en rocher, qu'ils sont venus présenter en images à Grenoble le 20 mars dernier.

Loin des enchaînements sportivo-médiatiques qu'on a pu connaître au milieu des années 80, c'est d'une véritable expédition, d'un véritable voyage, qu'ils nous parlent : on sort de cette rencontre avec l'impression que toutes ces voies se suivent sur la même ligne verticale, tant l'immersion de nos deux compères dans leur milieu était grande !

Bravo à tous les deux pour cette aventure remarquable, et merci de partager tout cela avec nous, pour que continue de vivre "l'alpinisme wilderness" !

* qui vient d'ailleurs de terminer en beauté la saison hivernale dans ce secteur du massif par l'ouverture de Patagonic, une voie hyper dure et super wilderness ! ■

Oxus : le départ !

L'expédition au Noshq organisée par MW international (voir bulletin 55) décollera de Rome le 25 juin prochain. Trois alpinistes français participeront à ce projet visant à montrer le retour d'une certaine "normalisation" dans le nord de l'Afghanistan : Olivier Paulin, Jocelyne Audra et Christophe Faisy (respectivement chirurgien-dentiste, infirmière et médecin, ils constitueront une équipe médicale à toute épreuve !). Limité mais concret, ce projet symbolise la réouverture des montagnes du nord de l'Afghanistan à un tourisme susceptible de garantir un développement économique de ces vallées tout en étant garant de l'intégrité de l'environnement. Nous vous tiendrons informés. ■



Assemblée générale de Buoux



L'assemblée générale de Mountain Wilderness France s'est tenue les 22 et 23 février dernier à Buoux. Soirée sur la pratique de la montagne et les différentes perceptions de la wilderness, matinée de présentation des rapports, ce moment fut ressenti comme convivial et positif même si l'on a manqué de temps pour débattre. Les temps de rencontre sont rares, ils sont appréciés de tous et cela nous invite à y consacrer un peu plus de temps. Avec plus d'adhérents l'an prochain, nous ferons mieux encore.

Dimanche matin, assemblée statutaire

C'est Gilles Privat, secrétaire, qui s'est chargé de la présentation du rapport d'activité 2002.

Sur le dossier "Silence", campagne importante entamée en 2002, René Veneau évoque immédiatement les dégâts occasionnés par la "Croisière blanche", randonnée motorisée en 4x4 et quads entre Champsaur et Valgaudemar. Ce dossier sera étudié en détail afin qu'à l'occasion du 20ème anniversaire de ce rallye en 2004, nous parvenions à faire annuler cette manifestation.

Gilles Privat insiste ensuite sur notre suivi attentif de l'évolution de la loi montagne de 1985. Nos craintes sont bien réelles quand on sait que toutes (ou presque) nos oppositions, notamment en justice, aux divers projets d'aménagements en montagne, s'appuient sur ce texte. En ce sens nous devons veiller de près au débat législatif qui s'annonce, rédiger en amont des contre-propositions et sensibiliser les parlementaires à notre vision de l'évolution de cette loi (voir à ce sujet la rubrique "Aménagements").

Gilles Privat achève sa présentation en évoquant quelques-uns des nombreux rendez-vous auxquels Mountain Wilderness a participé en 2002, puis passe la parole à Bernard Valentin, chargé (avec Daniel Rouzier) des relations entre salariés et administrateurs, pour la présentation du travail mené en 2002 sur l'organisation de notre travail et le fonctionnement de notre équipe. Trois piliers confortent notre capacité au développement : notre ambition commune autour de nos thèses fondatrices, notre présence sur le terrain grâce aux adhérents de plus en plus nombreux, et notre capacité d'expertise. Il reste aujourd'hui à poursuivre cette orientation, et à parvenir aux ajustements qui découlent de la mise en place de la Convention collective pour nos salariés.

Le débat s'engage alors autour de cette présentation. Philippe Grenier revient sur la signature, en 2002, d'une

convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD). Il s'interroge sur le fait que nous puissions devenir à terme, des sortes de travailleurs intérimaires pour le compte des pouvoirs publics qui en tireraient un double avantage : sous-traiter des tâches à des coûts avantageux, et nous inciter à plus de souplesse dans notre défense de la wilderness. François Labande rappelle que jamais Mountain Wilderness ne s'est empêché de contester un projet ou une décision sous prétexte que l'association recevait de l'argent public, et que les administrateurs actuels sont strictement dans la même logique. Jean-David Abel confirme que le fait de recevoir des financements ministériels n'empêche nullement de conserver son rôle de lobby. Il cite à ce titre des associations comme FNE ou la LPO qui reçoivent bien plus de fonds ministériels que nous sans pour autant perdre de leur efficacité.

Notre relation aux élus locaux est ensuite évoquée, notamment par l'intermédiaire de l'article de Gilles Privat sur la politique de la montagne depuis 1985 paru dans le bulletin 55, et critiquant certaines attitudes de nos sénateurs notamment. Daniel Taupin, Serge Dulout, Hugues Thiébault... confirment l'intérêt d'un tel article, et plus globalement, demandent à ce que Mountain Wilderness continue à jouer son rôle de lobby, exprimant clairement ses positions, y compris si elles sont critiques.

Freddy Balestro, Trésorier, présente le compte de résultat de l'année 2002. Il précise que cette année, pour la première fois, la comptabilité est tenue de manière informatique et professionnelle grâce notamment à l'aide bénévole apportée par Dominique Teboul, expert-comptable. Pour cette raison, la totalité des documents comptables (grand Livre, bilan, balance...) sont disponibles à la consultation au secrétariat.

Le budget 2002 est en hausse d'environ 15 % par rapport à 2001, présente un excédent de 9000 euros pour un montant de charges de 121 000 euros.

Freddy Balestro rappelle les difficultés de trésorerie rencontrées en milieu d'année, et qui risquent d'être récurrentes. A cette période de l'année se conjuguent généralement la diminution des recettes liées aux adhésions, l'attente des versements de subventions sur projets et l'obligation de dépenses récurrentes comme les charges sociales. La CPO devrait néanmoins nous permettre de passer plus facilement ce cap à l'avenir puisque une partie du versement est prévue au 30 juin. Freddy Balestro présente ensuite la proposition du Conseil d'administration de faire passer la cotisation à l'association de 30 à 35 euros en 2004. Les autres coti-



© - A. Nouailhat



© - A. Nouailhat

sations, bas revenus et soutien, resteraient inchangées. A l'heure actuelle 72 % des cotisations sont à 30 euros, 11 % sont à 15, et 17% à 50 et plus. Bénédicte Jodry exprime sa crainte quant à cette augmentation, au moment où l'on souhaite voir le nombre d'adhérents croître significativement. Suite à une question de la salle, il est parallèlement précisé qu'en tant qu'organisme d'intérêt général, Mountain Wilderness peut faire profiter à ses adhérents de déductions fiscales liées à leur cotisation. A ce titre, un système automatique d'envoi de reçu à été mis en place cette année.

La proposition de nouveau montant est finalement acceptée.

Olivier Paulin, nous présente alors les principaux projets ou axes de travail pour l'année 2003.

Projet Alpinisme

Dans le prolongement de la soirée de la veille, une action de sensibilisation auprès du grand public est envisagée sur le thème des pratiques respectueuses de l'environnement montagnard et basées sur une éthique de responsabilité et d'autonomie. Diverses actions sont prévues dans ce contexte, que ce soit auprès des scolaires, des jeunes grimpeurs ou du grand public.

Communication et renforcement de notre rôle de lobby

- Chacun de nous doit s'investir davantage dans la recherche d'adhérents. Si chaque adhérent actuel fait adhérer une personne, l'objectif des "1500 adhérents en 2004" sera immédiatement atteint. Parallèlement il ne faut pas hésiter à répondre favorablement aux sollicitations pour intervenir dans des rencontres, des débats, des salons, etc.

- Le bulletin doit rester un outil important de communication. Nous devons y laisser une large place à nos têtes d'affiche qui jouent un rôle important auprès des jeunes pratiquants notamment. Par ailleurs nos "outils" doivent être améliorés et se conforter à une Charte graphique mieux établie : nouvelle plaquette de présentation, site internet, tirés à part (qui sont aussi le moyen de valoriser nos connaissances et nos relations), panneaux d'exposition, diaporama numérique...

- Le terrain ne doit pas être oublié, la Croisière blanche a déjà été évoquée. D'autres actions doivent être envisagées.

- Les relations avec la presse doivent être entretenues et développées. 2002 signe le retour de la chronique "MW" dans Alpinisme et randonnée, c'est un signe très positif.

- Enfin, Olivier Paulin évoque le projet de réalisation d'une exposition de peinture qui pourrait s'intituler "ivre de montagne et de peinture" et qui rassemblerait les œuvres de divers artistes adhérents ou sympathisants à Mountain Wilderness.

Il laisse alors la parole à François Labande qui évoque un projet d'ouvrage sur l'histoire de l'association et de la protection de la montagne dans son ensemble. Il précise qu'il souhaite se consacrer avec force à ce projet afin qu'il soit bouclé au printemps 2004. Cet ouvrage sera facilement lisible, accessible au grand public, et permettra de relancer un certain nombre de débats sur la question de la préservation des milieux montagnards.

Actions de terrains et projets nouveaux

Olivier évoque alors les projets engagés ou en cours de définition dont vous pouvez avoir écho dans les différentes pages de ce bulletin ou des précédents : suites du projet "Installations obsolètes", étude d'un projet sur les accès routiers touristiques en montagne, projet international "Oxus", qui comprend l'ascension du Mt Noshqa en Afghanistan.

Le débat avec la salle fera ensuite ressortir l'intérêt d'une meilleure mise en réseau des connaissances, d'une plus grande valorisation de nos acquis, ou d'un renforcement de nos délégations.

Olivier remercie alors nos hôtes, le Parc naturel régional du Lubéron qui a bien voulu nous ouvrir son Château de l'Environnement, la société Petzl qui nous a soutenu pour l'organisation de la soirée de la veille et tous les participants, adhérents ou sympathisants qui ont bien voulu nous rejoindre. ■

Composition du CA pour 2003

Bureau

Olivier Paulin, président

Jean-Pierre Courtin, vice-président

Gilles Privat, secrétaire

Bernard Valentin, secrétaire adjoint

Antoine van Limburg, secrétaire adjoint

Freddy Balestro, trésorier

Daniel Rouzier et Sylvaine Chevalier,

membres associés au Bureau

Autres administrateurs

Jocelyne Audra

Gérard Créton

Frédérique Crozet

Serge Dulout

Philippe Imbert

Patrick Le Meignen

Daniel Memmi

Alexis Nouailhat

Bruno Pratx

Hugues Thiebault

et Bruno Vidal.

Enfin, l'AG a élu cette année un nouveau président d'honneur : François Labande

Le rapport d'activité 2002, le compte de résultat 2002, la liste complète des délégués, sont édités sur un feuillet indépendant adressé aux adhérents.

Impressions sur l'AG de Buoux par Philippe Grenier

Diverses circonstances m'avaient empêché de participer aux AG de 2000 et 2001. L'AG de Buoux, ma première AG donc car je n'ai adhéré à MW que depuis 3 ans, m'a suffisamment intrigué pour que je m'enhardisse à livrer ici quelques impressions. J'ai pourtant hésité à le faire : une critique un peu générale, pendant l'AG, m'a valu d'être gentiment qualifié de Torquemada et de Robespierre... Je me lance quand même, et prie mes lecteurs d'examiner mes critiques le plus objectivement possible, plutôt que de rechercher de discutables filiations spirituelles.

La première critique concerne le lieu, et l'emploi du temps du week-end. Certes, l'accueil a été parfait, le cadre du château était

enchanteur, et la soirée-diapo du samedi intéressante et agréable. Mais ne faudrait-il pas rechercher, dans l'Hexagone, des lieux moins périphériques –même si moins agrestes, et faciliter ainsi le déplacement de davantage d'adhérents ? A peu près 7,5% des effectifs étaient présents : on m'objectera que nous sommes dans la norme de la vie associative, je répondrai que nous pourrions chercher à nous élever au-dessus de la "norme". Et ceux qu'aurait pu intéresser, avant tout, d'entendre rapporter et de débattre sur la vie de MW –c'est l'objectif essentiel d'une AG- ont du se satisfaire pour cela d'une courte matinée. On me répondra que tous ceux qui ont voulu s'exprimer l'ont pu, j'en viens donc à un deuxième constat critique :

suite p.8



Wilderness, qui es-tu ?



Environ 70 photos présentées par des adhérents de toute la France, toutes proches ou du bout du monde comme celle-ci de Bruno Pratz, prise en Bolivie

"Ma wilderness commence là où il n'est plus incongru de dire bonjour à l'inconnu(e) que je croise sur mon chemin..." C'est ainsi que Gilles Privat, notre Secrétaire, ouvrait la soirée de débat sur cette fameuse notion de wilderness, le 21 février dernier, à la veille de notre assemblée générale.

Le principe était simple : chacun était invité à venir "armé" de quelques diapos, d'un bout de texte ou d'une citation, pour évoquer sa vision de la wilderness. Du plus contemplatif au sportif affirmé on a à peu près tout eu. Enfin presque, personne n'est venu revendiquer de découvrir sa wilderness en motoneige !

Une exposition d'une quinzaine de panneaux, présentant photos et citations a permis d'entamer la discussion assez rapidement sur un exemple précis : le Vallon de Bonnepierre, dans le Parc national des Ecrins. Du problème des équipements lourds (refuges, UTN, via ferrata) ou moins lourds (spits) à celui de l'utilité de préserver des espaces vierges, le débat était lancé. Fuite, besoin, liberté, autonomie, autant de notions évoquées pour défendre la wilderness sans pour cela devoir partir au bout du monde ou dans les voies de niveaux extrême.

La soirée nous apprendra par la suite que la wilderness, le "domaine des héros solitaires" selon la description commune qu'on peut trouver dans certains médias, est en fait peuplé de gens appréciant d'autant plus les rencontres qu'elles sont rares, avides de se mesurer aux seules données de la nature et non pas de suivre la peinture des balisages, heureux de savoir que l'expérience pourra se renouveler avec la même richesse pour l'autre, le zéro traces étant leur credo.

Mais la chose n'est pas si simple : combler son besoin d'équilibre dans les espaces naturels protégés, d'accord, mais quid de la surfréquentation, quid des autres utilisateurs ? Va t'on droit vers le système de *numerus clausus* en vigueur dans les Wilderness areas et les National Forests aux USA ? Chacun doit, au niveau de sa propre pratique, réfléchir au mieux à la diminution de son impact sur le milieu et sur la perception que les autres en ont, soit au même moment, soit après son passage. Sans compter, comme l'a dit Alexis sur de superbes images du Spitzberg et de Patagonie, qu'il faut prendre en compte le règne animal : sa quête du gypaète participe aussi de la recherche de la wilderness.

François nous emmena alors faire un tour en Corse, pour poursuivre la réflexion sur fréquentation et refuge. La politique des refuges le long du GR 20 a été débattu au sein du Parc régional. Améliorer l'existant permettrait sans doute de fixer la fréquentation en certains points, tout en augmentant le nombre de nuitées et en "démocratisant"

l'accès à la montagne non plus réservée aux seuls marcheurs capables de dépasser les 15 kg sur les dos. Guides, accompagnateurs et gardiens ont refusé, souhaitant préserver leur montagne ; ils craignent qu'améliorer le confort, offrir des repas, ne permettra plus d'assurer le ravitaillement par les ânes.

On partagea ensuite une nuit au bivouac, avant d'évoquer le problème de l'équipement des voies. Un équipement inexistant dans la voie qu'Olivier évoqua, ouverte avec Jocelyne dans le massif des Ecrins, près du refuge de Chalance. Mais chut ! ne parlez pas de ce refuge construit à l'usage des contemplatifs par un gars du CAF visionnaire, surplombé par une face de 700 m de haut et 2 km de large, dans laquelle on peut ouvrir des voies sans laisser de traces, croisant au sommet celles du dieu Pan (un chamois !) réfugié dans l'Oisans sauvage ! Gérard rebondit : "*une nouvelle éthique doit être inventée pour préserver "le terrain de jeu"*". Vu la tendance actuelle en matière de réglementation et de responsabilité le suréquipement nous conduit dans une impasse. La montagne ne sera jamais sûre à 100 %, quelle que soit la quantité de ferraille qu'on lui accroche ! La solution passe alors peut-être par un rééchelonnement de l'échelle des difficultés qui prenne en compte l'engagement psychologique.

Et place au rêve enfin : rêver d'aller se perdre avec Bruno autour du mont Blanc ou au fin fond de la Bolivie, dans Belledonne ou dans le Vercors, voire sur un petit sommet au-dessus de la maison, car comme le dit Proust : "*Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages, mais à avoir de nouveaux yeux*". Cette dernière partie de la soirée aura été l'occasion pour tous de réfléchir aux conditions, à l'état d'esprit nécessaires pour vivre pleinement la wilderness. Car elle est bien à la portée de tous, y compris même par le biais de cette petite route à travers la forêt, transition, qui sait, entre le quotidien et un lieu d'épanouissement et de plaisir. ■

Soirée organisée avec le concours de



charlet moser



suite de la p.6

L'unanimité étonnante de cette AG, saluant généralement les interventions des responsables par des applaudissements nourris –je n'ai jamais vu cela pratiqué aussi systématiquement dans la vie associative-, n'exigeant guère de précisions à propos de l' "activité" et de l' "orientation", et expédiant chaque fois le vote par des mains toutes levées presque sans exception. Ai-je tort d'imaginer que des montagnards épris –en ce qui concerne l'usage de leur terrain de jeu- d'autonomie et de liberté, pourraient en toutes occasions s'attacher à penser librement, et donc, parfois, différemment ? Mais peut-être faudrait-il, pour favoriser cette expression souhaitable des différences, soumettre à l'avance aux adhérents, via le Bulletin (sur le contenu duquel, d'ailleurs, personne n'a paru se poser de questions) ou via tout autre canal, le texte des rapports : j'en fais ici la suggestion. On peut pourtant penser différemment, et je formule donc une troisième critique, celle-là de fonds : le rapport financier m'a permis d'apprendre que les 3/4 de nos "entrées" provenaient de divers apports publics ("subventions" + "aides aux emplois") ; et que ces apports sont utilisés à hauteur de 82% pour acquitter les charges salariales (81071

euros) de nos quatre permanents, dont l'un à mi-temps ; autre façon d'apprécier le poids de ces charges, elles constituent les 2/3 du total de nos dépenses. Je ne fais ici qu'un constat. Je m'oppose donc à l'avance à la conclusion dangereuse qu'on pourrait en tirer : "les salariés coûtent cher, donc...etc.". Deux observations, plutôt :
 -1/ on ne fera croire à personne qu'une telle dépendance à l'égard des pouvoirs publics —qui ont fait preuve avec d'une attitude globalement "wildernophobe" à l'égard de nos montagnes— ne peut pas risquer d'aliéner notre indépendance de jugement et d'action. De ce point de vue, la décision d'augmenter les cotisations et la volonté de doubler en un an le nombre des adhérents sont positives, parce que, à budget constant, elles nous permettraient de payer hors apports publics 84% de nos charges salariales actuelles. Ce n'est qu'en reconnaissant cette évidence, que l'indépendance est fonction inverse de la dépendance financière, que l'on pourra s'attaquer sur des bases saines à ce difficile problème du coût des permanents.
 2/ une façon, à l'AG, de freiner de le résoudre, a été de les couvrir d'éloges. On signifiait par là qu'ils étaient indispensables, donc les subventions l'étaient

aussi, ce pourquoi il fallait nier abruptement le danger qu'elles faisaient peser sur notre indépendance. Il faut pourtant dire encore que des permanents sont, dans notre Association comme dans les autres, à la fois la meilleure et la pire des choses : la meilleure parce qu'ils peuvent nous permettre d'en faire plus, la pire parce qu'ils nous offrent, à nous bénévoles, la tentation permanente d'en faire moins, puisque nous savons qu'ils sont toujours là pour pallier nos déficiences, notre amateurisme et notre irresponsabilité : qu'on pense aux conditions d'élaboration de notre Bulletin, et au fonctionnement pour le moins incertain de son Comité de Rédaction. Il faut donc, personne n'en doute mais il vaut mieux quand même le répéter ici —pour que personne ne pense que j'en doute...— maintenir nos trois permanents, mais non pas pour qu'ils se substituent progressivement à nous. Resterait à mettre à jour les liens sous-jacents à tous ces faits : cet unanimisme complaisant, une certaine forme de transfert de nos responsabilités sur les épaules des permanents, et les distorsions étranges que l'on a fait subir au concept de wilderness dans la soirée de samedi... je n'ai pas la place, ici, de l'expliquer ! ■

S'investir à MW

"Passionné(e) de montagne et étant de la "plaine" ou loin de Grenoble... mon apport à MW risque d'être minime et je le regrette". Des messages comme celui-ci, nous en recevons régulièrement à MW.

Détrompez-vous ! De même que MW n'est pas une association de protection de la montagne réservée aux pratiquants de haut niveau, vous pouvez faire beaucoup pour

MW, que vous soyez adhérent aux Pays-Bas ou à Saint-Véran. MW sera plus forte si elle compte de nombreux adhérents, faites-nous connaître dans votre université, votre cabinet médical, votre entreprise, votre club, faites adhérer votre bibliothèque... Après des années de militantisme actif, Olivier Paulin nous assure qu'en plaine nous aurons encore plus d'impact qu'en milieu montagnard ! Essayons ensemble.

Contactez Carmen (c.grasmick@mountainwilderness.org), au 04 76 01 89 08. Nous pourrions vous mettre en relation avec d'autres adhérents, vous envoyer l'agenda interne (il vous permettra de cibler les informations complémentaires que vous souhaitez sur les

actions à venir ou passées, vous donnera des idées pour agir localement...), des documents de présentation.

Sachez, en outre, que nous sommes toujours intéressés par une copie des articles de presse (avec la date et le nom du journal) ou les passages radio – télévision citant MW et par des propositions d'articles pour notre bulletin d'information (à envoyer à Bertrand : b.rivoal@mountainwilderness.org ou par courrier ou fax au 04 76 01 89 07).

Enfin, sachez que Mountain Wilderness débute un projet sur les limitations d'accès routier, notamment en fond de vallée. Comme pour le dossier Installations obsolètes, votre participation est essentielle au développement de ce projet. Vous connaissez près de chez vous ou lors de vos sorties en montagne des exemples intéressants de limitation d'accès à la montagne des véhicules individuels (mise en place d'un transport en commun, randonnée en boucle avec utilisation des transports collectifs...) ? Vous avez déjà pratiqué ce moyen "doux" non polluant ? Informez-nous donc de ces expériences qui constitueront la base de notre travail en faisant connaître ces initiatives, nous inciterons d'autres pratiquants de la montagne à la mobilité douce pour le bien de tous. ■



Secours en montagne, un service public menacé

Ce dossier a été préparé par Bertrand Rivoal et Gérard Créton avec le concours de l'ensemble du comité de rédaction

Février 2002 : le Sénateur Jean Faure glisse un amendement offrant la possibilité aux communes de réclamer le remboursement des frais de secours aux victimes d'accidents en montagne : c'est le désormais fameux article 54 de la Loi sur la démocratie de proximité. Deux siècles de solidarité sont mis à mal en quelques lignes : un nouveau commerce est ouvert, les assureurs sont sur la brèche, les compagnies privées d'hélicoptères prêtes à "décoller" sur quelques nouveaux bénéficiaires... En arrière plan de cette nouvelle donne, deux caricatures, à réunir autour d'une seule facture : celui d'un pratiquant imprudent voire "inconscient", et celui d'une petite commune de montagne ruinée par les secours.

Le monde de la montagne et de la spéléologie s'insurge. Montagnes Magazine lance une campagne, un collectif demande l'abrogation de l'article et met en ligne une pétition (www.infinitif.net/art54/).

Assurément, ce n'est pas en menaçant de taper le porte-monnaie des accidentés, qu'ils soient ou non coupables d'imprudence, que progresseront l'autonomie et la responsabilisation. L'inefficacité de ce type de menace est connue, mais par contre, cette nouvelle réglementation est une porte ouverte à de véritables dérives et abus dont on perçoit déjà les premiers signes. Histoire, enquête et commentaires : Mountain Wilderness participe au débat !

Une situation nouvelle

Le secours en montagne, service public
Les premiers éléments relatifs à l'organisation des secours en France remontent au 18ème siècle. Ils mettent d'emblée en valeur la notion de solidarité et donc de service public, pour que le secours soit garanti indépendamment des revenus.

Même si le secours en montagne ne date pas de la circulaire du 21 août 1958, la mort de Jean Vincendon et François Henry au début de l'année 1957, constitue un véritable électrochoc au-delà même du microcosme montagnard français, et démontre la nécessité d'une organisation nouvelle. Cette circulaire permet le passage d'un système plus ou moins bénévole, peu ou pas enca-

dré, à un véritable service public sous l'autorité des préfets de départements.

Le Secours en montagne, service public, est assuré gratuitement au même titre que toute autre opération de secours, routière par exemple. Il n'est en aucun cas facturé à la victime, excepté depuis la loi montagne de 1985 dans le cas particulier des secours sur les domaines skiables. Malgré le recours de plus en plus systématique au téléphone portable, le nombre d'interventions du secours en montagne (hormis ce qui concerne les domaines de ski alpin) reste relativement stable et toujours justifié. *"Il est extrêmement rare que nous arrivions pour rien sur un sauvetage"* nous explique .../...

.../... un CRS. Le capitaine Quiblier du PGHM de l'Isère nous explique même que *"le recours au téléphone mobile permet d'éviter certaines interventions. Elles ne sont plus seulement diligentées par des tiers lors d'un simple retard par exemple, mais par les victimes elles-mêmes qui peuvent alors préciser leur situation et l'urgence du secours"* ajoute-t-il.

Un nouveau texte législatif

Depuis le vote en février 2002 de l'article 54 de la Loi sur la démocratie de proximité, tout est chamboulé. Les communes peuvent désormais exiger le remboursement de tout ou partie des frais engagés dans une opération de secours, et ce, quelle que soit la nature de l'activité pratiquée : alpinisme, VTT, simple randonnée ou cueillette de champignons, sans oublier la chasse.

Il arrivait auparavant que les communes engagent des frais dans des opérations lourdes de secours, nécessitant des moyens supplémentaires, au-delà de ceux mis à

disposition par l'Etat. Ce fut notamment le cas dans des opérations de secours en spéléo, où l'on a même pu voir plusieurs dizaines, voire centaines de secouristes postés à l'entrée des gouffres sans que cela ait véritablement d'utilité. Dans ces rares cas de figure, les communes ont toujours obtenu le remboursement de leurs frais, par le département qui finance le SDIS.

"Je ne propose pas de sanctions pénales, mais une participation financière. Ça obligera peut-être certains à réfléchir avant de se lancer n'importe où", explique le sénateur maire d'Autrans, Jean Faure, auteur du fameux article 54. Nous savons pourtant que les imprudences sont relativement rares et que le fait de rendre le secours payant ne les corrige en rien, l'expérience suisse nous le confirme.

"Il faut relativiser cette image d'Epinal où l'on oppose le gentil secouriste bon père de famille et le dangereux sportif inconscient" nous confirme le capitaine Quiblier.

.../...

L'Article 54 de la loi sur la démocratie de proximité

Cet article modifie l'article L. 2321-2 du code général des collectivités territoriales désormais ainsi rédigé :

"Toutefois, sans préjudice des dispositions applicables aux activités réglementées, les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir. Elles déterminent les conditions dans lesquelles s'effectue cette participation, qui peut porter sur tout ou partie des dépenses."

"Les communes sont tenues d'informer le public des conditions d'application de l'alinéa précédent sur leur territoire, par un affichage approprié en mairie et, le cas échéant, dans tous les lieux où sont apposées les consignes relatives à la sécurité."

Un schéma d'organisation aux multiples acteurs

C'est le Maire qui a la responsabilité du secours sur sa commune et qui fait intervenir, s'il y a lieu, l'administration supérieure. Parallèlement, le Ministère de l'intérieur comporte une Direction de la défense et de la sécurité civile chargée de l'organisation des secours. Dans chaque département celle-ci dispose d'antennes nommées SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) qui s'appuie sur une cellule opérationnelle, le CODIS (Centre opérationnel d'incendie et de secours). Le préfet est l'autorité organisatrice du SDIS qui est financé par le département. Pour le cas spécifique des secours en montagne le Préfet pilote un plan départemental qui prévoit l'organisation des moyens humains et matériels. Ils se répartissent entre les PGHM, les CRS, les pompiers, les hélicoptères de la Sécurité civile, de la gendarmerie, et éventuellement les hélicoptères privés. Le soutien médical est quant à lui piloté par le SAMU (Service d'aide médicale d'urgence), éventuellement relayé par l'association nationale des médecins du secours en montagne.

PGHM (Peloton de Gendarmerie de haute montagne)

Créés en 1958, ils sont au nombre d'une vingtaine répartis sur le territoire, pour 250 gendarmes environ. Disposant presque tous du diplôme de guide, les gendarmes interviennent dans les opérations de secours, et exercent des fonctions judiciaires — constats, procès-verbaux, liaison avec les magistrats. Cette double fonction est primordiale : la connaissance du terrain et des pratiques, la présence immédiatement après les accidents permettent de recueillir des informations souvent précieuses.

CRS (Compagnie républicaine de sécurité)

Les CRS de montagne sont 209 au total tout aussi formés que les gendarmes du PGHM aux techniques de la haute-montagne, de la spéléo, du canyoning, etc. Ils interviennent souvent en alternance avec les gendarmes (une semaine sur deux par exemple en Isère, Hautes-Alpes, Hautes Pyrénées ou Alpes maritimes) assurant un service 24 heures sur 24. Ce système d'alternance offre aux uns et aux autres le temps d'entraînement et de perfectionnement requis par la difficulté des sauvetages et l'évolution des pratiques. Outre les secours, les CRS assurent une mission de prévention.

Sapeurs pompiers

Sous tutelle du ministère de l'Intérieur, ils sont financés par les collectivités locales. Ils peuvent être professionnels ou volontaires (guide s'il s'agit de secours en montagne). Autrefois écartés des secours montagnards, ils y sont de plus en plus présents (au travers des groupements d'intervention en milieux périlleux (GRIMP) notamment), mettant en avant leur multicom pétence et leur connaissance du milieu local. La proximité entre sapeurs-pompiers et élus locaux joue inévitablement un rôle important dans les évolutions actuelles, qui ne vont pas sans frictions avec les collègues gendarmes ou policiers.

Moyens hélicoptérés

Les hélicoptères utilisés dans l'immense majorité des interventions sont mobilisés par le préfet au gré de leur disponibilité et de leur emplacement. Ils appartiennent à la Gendarmerie (bleus), à la sécurité civile (rouge) ou à des privés (généralement blancs). Selon les périodes de garde et d'entretien des appareils il arrive que les gendarmes interviennent dans des hélicoptères rouges, que les CRS utilisent un appareil privé, etc.

.../...

La tentation de certaines communes

Pourtant les communes sont déjà nombreuses à avoir édicté le fameux arrêté municipal prévenant tous les "utilisateurs" du milieu naturel des conditions dans lesquelles ils seront secourus le cas échéant.

Si les communes se sont si vite engouffrées dans la brèche c'est qu'elles ont dû y trouver un intérêt.

A la Côte-d'Aime (Savoie) quatre jeunes randonneurs ont été secourus au pied du Mont Rosset cet hiver. Au quatrième jour des recherches, l'hélicoptère bleu de la gendarmerie était rentré à sa base de Modane pour entretien. Les gendarmes ont donc pris pied dans l'hélicoptère privé de la société SAF-Hélicoptères, basée à Courchevel, puis finalement repéré et treuillé les quatre jeunes. Une facture de 6650 euros a été adressée aux jeunes par la Mairie qui avait pris soin d'afficher le fameux arrêté municipal.

"fixer des tarifs de remboursement par avance n'est pas dans l'esprit de la loi"

Jean Faure

Val d'Isère prévoit ainsi des "frais de secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique", incluant le ski de randonnée et toutes disciplines assimilées : 32,64 € l'heure de pisteur-secouriste, 129,54 € l'heure de chenillette, 34 € la minute d'hélico, 194 € le treuillage, 2181 € le transport à l'hôpital de Grenoble... Aïe !

Malgré cet affichage on ne peut plus clair, Jean Faure n'hésite pas à nous écrire que "La possibilité offerte aux communes de se faire rembourser ne porte que sur la part qui reste réellement à leur charge [et qui peut être très variable - NDLR] ; ainsi, fixer des tarifs de remboursement par avance n'est pas dans l'esprit de la loi". Ce n'est peut-être pas dans l'esprit de la loi, mais cela se pratique déjà. La vallée de l'Isère en Savoie, des plus

grandes stations de ski jusqu'aux villages de vallée, n'a pas hésité à montrer l'exemple. La commune de Bonvillard vient ainsi de délibérer pour fixer les "conditions de remboursement des frais de secours pour les personnes accidentés en montagne". Elle prévoit, "conformément au tarif en vigueur", le coût d'intervention de l'hélicoptère à 43 € la minute. Le tarif en vigueur est en fait celui pratiqué par la société SAF hélicoptère, quant au coût d'une intervention humaine (secouriste, maître chien, etc.) : aucune mention. Pourtant le remboursement de la "totalité des frais de personnel et matériel nécessaires" pourra être demandé au secouru ou à ses ayants-droits. Enfin, le conseil municipal a pris soin de lister les "activités sportives de loisirs" soumises à cette délibération : le ski bien sûr, le parapente, la randonnée, la spéléologie... mais aussi la motoneige pourtant interdite à des fins de loisirs ! Aucune mention de la chasse dans cette liste, doit-on s'attendre alors à des demandes de remboursement à la "tête du client" ?

Le maire de Bonvillard, sera très prochainement suivi par ses voisins comme celui de Grésy sur Isère qui nous annonce qu'une délibération sera prise au prochain conseil le 2 mai, de façon concertée avec les autres communes de l'arrondissement.

Il est vrai que depuis 1987, année du décret encadrant la facturation des secours sur les domaines skiables, les communes ont pris de l'assurance et développé parfois de véritables secteurs économiques qu'il faut rentabiliser. La preuve en est l'utilisation de plus en plus systématique de l'hélicoptère sur les domaines damés, à quelques mètres parfois des gares de téléphériques ! Certains cas d'urgence peuvent le justifier, ce n'est pas le cas d'une fracture du tibia. On imagine bien cependant la pression que peuvent exercer auprès d'un Maire quelques entreprises ou corps professionnels organisés, qui verraient d'un bon œil le maintien de leur activité à l'année, en hiver sur les pistes, en été sur les sentiers.



Hélico public- hélico privé
© - V. Neirinck

Quelques chiffres en France

Le coût des secours dans les années 80

Le travail de Pierre Greslé mené dans le cadre d'une thèse de doctorat en économie de la santé et soutenu en juin 1985 nous donne quelques indications sur le coût global des secours en montagne.

Pour 440 agents, 336 appelés du contingent, un parc d'hélicoptères Alouette III, une cinquantaine de pilotes et mécaniciens, le coût annuel des secours, tous massifs confondus, est de 94 millions de francs (14,3 millions d'euros). Ce chiffre comparé au budget d'exploitation d'un centre hospitalier de 400 à 550 lits (environ 150 millions de francs) ne paraît pas excessif quand on sait que cette dépense permet d'assurer la sécurité de 100000 alpinistes et de un à deux millions de randonneurs.

Source : IMA, revue du CAF n°2 - 1986

Données concernant les accidents

Le Système national d'observation de la sécurité en montagne (SNOSM), rattaché à l'Ecole nationale du ski et de l'alpinisme à Chamonix, est chargé de collecter les données sur le secours en montagne et de mettre en place les mesures de prévention nécessaires.

On dénombre en moyenne presque une centaine de morts par été (juin à sept.) en montagne, pour 2000 à 2500 interventions des secours (un chiffre valable pour les années 1998-2001 et a priori pour 2002). Plus de 80 % de celles-ci font appel à l'hélicoptère, qui n'est que 6 fois sur 100 privé. En revanche la moitié des interventions hivernales font appel à des hélicoptères privés de plus en plus présents sur les domaines skiables. Pour les hivers 2000/2001 et 2001/2002, le nombre d'interventions était respectivement de 46619 et 46039, un chiffre relativement stable.

Source : SNOSM, rapports écrits et site internet : www.ensa.jeunesse-sports.fr

Des risques pour l'avenir

On comprend que face à cette évolution dont l'encadrement réglementaire devrait bientôt être précisé au niveau ministériel, les interrogations sont nombreuses.

Les assureurs bientôt sur le devant de la scène

Première conséquence inévitable de ces nouveaux arrêtés municipaux, l'évolution du comportement des compagnies d'assurances. Quand on sait que l'heure d'hélicoptère coûte au minimum 2000 euros, on imagine bien que peu de victimes auront les moyens d'y faire face. C'est d'ailleurs pour cette raison que des systèmes d'assurance se sont rapidement développés en

1987 après que les frais de secours liés à la pratique du ski alpin ou du ski de fond soient devenus payants : carte neige, assurance complémentaire au forfait, etc.

Quant au secours en montagne hors des domaines skiabiles, il ne constitue pas encore une véritable préoccupation pour les principales compagnies d'assurance. Pourtant cela constitue un nouveau marché,

avouent-elles à demi-mot. Nous verrons bientôt fleurir les spots ou les affiches pour amoureux de nature, amateurs de champignons, de canyoning ou de VTT.

Ces contrats d'assurance spécifiques font par ailleurs apparaître que le secours en montagne serait payé deux fois par le souscripteur : une première fois par ses impôts, une seconde fois par l'intermédiaire de son assurance... du moins tant qu'il subsistera un service public du secours, ce que chacun s'accorde à considérer comme indispensable.

Une évolution inévitable des pratiques

La montagne apparaît encore trop souvent liée à la pratique sportive, à l'effort physique, et donc réservée à des "initiés". Une impression qui se renforcera certainement avec la souscription de contrats d'assurances spécifiques. Alors que les enquêtes auprès des visiteurs font apparaître qu'ils viennent en montagne satisfaire un besoin de nature, d'air pur, de découvertes, les activités sont de plus en plus encadrées et payantes. L'intervention des assureurs ne fera que renforcer cette dérive.

Les communes seront-elles incitées à interdire certaines parties de leur territoire sous prétexte que l'organisation du secours y serait trop compliquée ou onéreuse ? C'est un risque que Mountain Wilderness craint particulièrement.

Par ailleurs cette évolution du secours en montagne ne va-t-elle pas entraîner l'autolimitation de l'appel au.../...



hélicoptère par la gendarmerie. © - J-A. Martinez

Le cas de la Suisse

En Suisse, le secours en montagne relève de la compétence des cantons qui le délèguent au Club alpin suisse (CAS). Celui-ci entretient ainsi une centaine de postes de secours, et travaille avec la Fondation de droit privé "REGA", la plus grande organisation suisse de sauvetage aérien. Cette organisation non gouvernementale prend en charge une partie des secours, du moins pour ses membres donateurs. Le reste de la facture, établie en fonction de tarifs convenus avec la Commission des tarifs médicaux et la Caisse nationale d'assurance, est à la charge de l'assurance des victimes. Les Cantons eux-mêmes ne participent qu'à hauteur de 20 % au financement des secours.

Pour le Valais cela va encore plus loin puisque c'est une organisation cantonale spécifique qui prend en charge les opérations de secours. Les moyens mis en œuvre sont alors totalement privés. Le Canton ne prend en charge d'éventuels frais que si la procédure

de recouvrement auprès du secouru ou de ses ayants droits a échoué.

Cette organisation de caractère privé ne semble pas permettre de constater une baisse des interventions qui serait due à une plus grande prudence des usagers. En revanche le recours au sauvetage pour des raisons bénignes semble plus important. Les personnes bien assurées se sentant le droit d'y faire appel !

En outre, le caractère privé des compagnies d'hélicoptères intervenant pour les secours justifie en partie la pratique de l'hélicski. Celles-ci défendent effectivement la nécessité de l'entraînement, couvrant ainsi le besoin de rentabilité. Pourtant, les conditions dans lesquelles se déroulent les interventions de secours ressemblent rarement à celles liées à la pratique de l'hélicski.

Deux exemples nous ont été donnés par la société d'assurance MAIF, traitant les dossiers des membres du Club

alpin français, et recevant à ce titre les factures des sociétés organisatrices des secours à l'étranger.

Cas 1 : 5 personnes secourues, 1 décès 7 037 CHF (environ 4 700 €) pour l'organisation du secours (guides, sauveteurs et conducteurs de chiens) 11 040 CHF (environ 7 300 €) pour le transport (compagnie Air Zermatt)

Cas 2 : 2 personnes secourues, 1 décès 2 687 CHF (environ 1 800 €) pour l'organisation du secours (guides, sauveteurs et conducteurs de chiens) 12 521 CHF (environ 8 300 €) pour le transport (compagnie Air Glaciers)

En Allemagne ou en Autriche, la situation est comparable à celle de la Suisse, où le système privé oblige à contracter une assurance spécifique. En revanche, en Italie (du moins dans certaines régions) et en Espagne, comme en France, la règle générale est la gratuité pour la personne secourue.



reprise de skieurs à Crévoux par l'hélico de Vars © - W. Claerhout

.../...

secours, car bien souvent déjà, les victimes s'inquiètent du montant qu'elles vont devoir régler ? Peut-être ne pourront-elles plus être rassurées longtemps. Or aujourd'hui, si le nombre de secours sans séquelles a augmenté, c'est en grande partie grâce à la rapidité d'intervention des secours.

Le risque de limitation par l'argent à l'accès à la montagne est bien réel. Aura-t-il pour effet de "responsabiliser" les pratiquants comme le soutiennent

Jean Faure et de nombreux autres élus qui ont édicté des arrêtés municipaux pour signifier le recours à des moyens privés pour le secours ? Rien n'est moins sûr. Cela pourrait amener à penser que les personnes aisées sont plus responsables dans leur approche de la montagne. Seuls les moins avantagés économiquement auraient en effet à réfléchir à leur engagement. Par ailleurs rien ne permet d'infirmer le fait que les personnes aisées, ayant recouru à une assurance adéquate, ne feraient pas plus facilement appel aux secours pour des causes bénignes : "j'ai payé, j'ai donc

Dérives constatées

L'entrée en jeu d'acteurs privés dans le secours en montagne présente des risques et des dérives, déjà d'actualité. Certes nous ne pouvons pas affirmer aujourd'hui qu'une pièce d'hélico d'une durée de vie de 180 heures à la gendarmerie, vivra bientôt 250 ou 300 heures dans une compagnie privée ; que l'entraînement exigé chez un gendarme ou un CRS ne le sera pas tout autant d'un secouriste volontaire indemnisé par une commune ou une compagnie privée. Nous pouvons cependant constater que le recours à des moyens hélicoptés privés sur les domaines skiables a nettement augmenté depuis 1987. Là où le traîneau était auparavant suffisant, l'hélico est appelé, car c'est en vol qu'il est "rentable". Le

terrible accident de Flaine en 2002 n'aurait-il pas pu être évité quand on sait que l'hélico s'est écrasé à quelques mètres de la gare d'arrivée d'un téléphérique ? Par ailleurs l'utilisation par le domaine de Vars-Risoul d'un hélicoptère privé semble être le vecteur à la pratique, en limite de légalité, de la reprise de skieurs. 4 personnes remontées depuis Crévoux à l'altipont de Vars rapportent 600 euros pour une journée de "moniteur-guide" et quelques minutes d'hélico. Certes, la loi montagne n'interdit que les déposes et non les reprises ! Il n'empêche que pour Mountain Wilderness la raison de la colère est aussi là : faciliter le recours à des moyens privés c'est étendre la marchandisation de la montagne, héliski compris.

le droit à être secouru". Cela produirait donc un effet inverse à celui recherché, c'est à dire une augmentation des interventions mobilisant pour des raisons inutiles les équipes de secours.

La redéfinition des moyens

Une autre interrogation se pose quant aux moyens dont disposeront les communes pour assumer cette nouvelle organisation. Les grandes stations de Savoie ont l'habitude de travailler avec les services des pistes et la compagnie privée d'hélicoptère SAF, qui seront certainement prêts à contractualiser avec elles, pour les périodes d'été notamment. Mais qu'en sera-t-il des zones plus reculées, des périodes de basse saison ? Celles-ci seront-elles réservées à l'intervention des moyens publics qui alors, limiteront leurs activités pendant les périodes de fréquentation les plus importantes ? On se doute des conséquences que cela pourrait avoir à terme sur l'évolution du nombre de gendarmes et de CRS, sur la qualité de leur entraînement, sur les moyens dont ils disposeraient pour intervenir, etc.

En outre de nombreuses interventions se font aujourd'hui sans secours réel. Notamment dans le cas de recherches déclenchées préventivement par un proche de la victime ou dans le cas de disparitions dont on sait qu'elles mobilisent parfois des moyens importants. Qui paierait dans ce cas l'addition ? La commune seule, toute personne ayant fait appel aux secours, qu'elle soit victime d'accident ou non ? Cela soulève donc un problème plus général encore quant au fonctionnement légal en vigueur dans notre pays. La loi est aujourd'hui générale, impersonnelle, elle s'applique à tous sans aucune distinction, ce n'est plus le cas à la lecture de cet article 54 de la "loi de démocratie et proximité"... la bien nommée.

On a vu qu'il serait peut-être bon de choisir son jour pour avoir un accident, peut-être faudra-t-il aussi choisir sa vallée ou son sommet... attention, les limites communales suivent généralement les crêtes, tomber d'un côté ou de l'autre ne sera pas anodin !

Un métier en plein bouleversement

Enfin les secouristes eux-mêmes s'inquiètent. "*La décision est désormais politique, et nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés*" nous explique un secouriste de la CRS-Alpes. Les gendarmes ou les policiers, généralement guides, moniteurs de ski, ont choisi ce métier par passion. En parlant avec eux on comprend vite qu'il n'y a pas de secours inutile, qu'il n'y a pas d'intervention plus ou moins justifiée, leur volonté est de sauver des vies, d'être là le plus vite et le mieux possible. Savoir que leur activité, basée sur un principe de solidarité, est aujourd'hui au cœur de tractations plus ou moins claires entre sociétés privées et collectivités locales les inquiètent. Seront-ils demain sujets à l'obligation de résultat ? Quelles conséquences aurait une opération qui tourne mal, une autre reportée pour .../...

Des élus peu bavards mais actifs !

Nous avons adressé à certains élus (Chamonix, Val d'Isère, Ste Foy, Pralognan, Autrans, St Christophe en Oisans, Vallouise, St Martin Vésubie...) la question suivante :

"Certains estiment que l'évolution du secours en montagne, privatisé (du moins en partie) et donc payant, est à la fois une discrimination en faveur des montagnards qui peuvent payer et un déni de solidarité de la communauté à l'égard des victimes de la montagne : ratifiez-vous cette affirmation ou vous apprêtez-vous à faire appel aux secours privés sur votre commune ? Si oui, avec quelles règles ?"

Seul Jean Faure le maire d'Autrans nous a répondu, tandis que Xavier Charpe, le maire de St Christophe nous faisait savoir qu'il ne préférerait pas répondre. Quant aux autres, et malgré les relances, nous attendons encore... il est vrai que la question est délicate. Montagnes Magazine vient cependant de publier dans son numéro de mai 2003 la "liste noire" des 80 communes ayant décidé de mettre en œuvre l'article 54 de la loi du 27 février 2002. Une liste qui n'a pas fini de s'allonger.

.../...

conditions trop difficiles ? Les compagnies d'assurances ou les proches d'une victime, face à la note à régler, n'auraient-ils pas tendance à recourir en justice ? Le risque d'augmentation du contentieux au plan civil est bien réel.

Conclusion

Un projet de loi concernant la modernisation de la sécurité civile sera débattu l'automne prochain au Parlement. De nombreuses personnalités politiques ont exprimé leur souhait de voir maintenue l'organisation publique actuelle, y compris au niveau ministériel. Encore faudrait-il clarifier le rôle de chacun, notamment celui des sapeurs-pompiers, et définir les moyens, notamment hélicoptérés, dont disposeront les secouristes. Ceux d'aujourd'hui sont obsolètes et de nouveaux appareils sont à l'essai, mais les compagnies privées sont de plus en plus présentes. La solution consistera-t-elle alors à garder les secouristes dans le giron public tout en utilisant des moyens de transports privés ?

Le système français actuel est souvent présenté comme un modèle et l'on sait par ailleurs que les véritables

efforts doivent porter sur la prévention à destination des pratiquants, afin "que chacun prenne conscience que la montagne est un plaisir qui s'apprend" souligne Jean-François Lamour, ministre des Sports dans une interview au Dauphiné Libéré en janvier dernier. "Il faut s'informer avant de partir, ne rien laisser au hasard, se préparer et préparer son équipement, être vigilant jusqu'au bout de la course, être solidaire en cas de problème" poursuit-il. C'est justement l'un des rôles du SNOSM depuis de nombreuses années, ainsi que des professionnels encadrants, guides et accompagnateurs. Nous pensons que la montagne doit rester un lieu d'accueil convivial, d'activités de découverte libre et d'autonomie dans la responsabilité. Ces valeurs représentent, pour nous, ce qui permet à chacun d'accomplir pleinement sa vie. C'est en leur nom que le secours doit rester gratuit non pas comme une licence de faire n'importe quoi, mais comme la manifestation d'une société solidaire et unie autour de ces valeurs partagées. ■

Des accords internationaux peu favorables

Le secours en montagne, en tant que service public, s'inscrit a priori dans les négociations en cours sur l'Accord général sur le commerce des services (AGCS, GATS en anglais), l'un des accords fondateurs de l'Organisation mondiale du commerce, signé par la France. D'ici 2005, échéance fixée au cycle de négociation actuel, tout peut être négocié et dans le plus grand secret (c'est le commissaire européen chargé de ces questions qui négocie au nom des diffé-

rents pays européens). Le but est clairement annoncé : atteindre progressivement de plus hauts niveaux de libéralisation. Seuls sont considérés comme "services publics" dans l'AGCS ceux fournis gratuitement et sans concurrence, ce qui est le cas aujourd'hui des secours en montagne en France, mais pour combien de temps encore ?

Compléments :
www.gatswatch.org ou
www.france.atiac.org

Unanimité pour la gratuité

Tout en reconnaissant que les coûts des secours peuvent poser problème à de petites communes, le **Syndicat des guides** considère que la réponse apportée n'est pas la bonne. C'est un mauvais coup porté à la solidarité nationale et aux pratiques de loisir.

Les guides ne croient pas à l'effet dissuasif de cette mesure, et demandent aux communes de ne pas appliquer cette loi au-delà des secours exceptionnels. Ils demandent à l'Etat Français de réaffirmer le principe séculaire des secours gratuits pour tous.

Le CAF a également rappelé que le secours gratuit et public constituait un principe fondamental au même titre que "l'égalité d'accès et de traitement pour tous les citoyens, en tous lieux du territoire et quelle que soit l'activité pratiquée". Le FFME prévient quant à elle de la nécessité d'élaborer un décret d'application pour définir les limites du champ d'application de la loi et pour éviter la banalisation des secours privés.

Bibliographie non exhaustive

Nous avons lu beaucoup, interrogé tout autant, voici quelques pistes pour plus de détails :

- Secours en montagne, chronique d'un été - Anne Sauvy - Ed. Arthaud 1998
- Secours en montagne - Philippe Poulet et Christophe Raylat - Ed. Didier Richard 2001
- Montagnes Magazine n°267 - Mars 2003
- Les secours en montagne, quel avenir ? - Mémoire de DESS de Sophie Giraud - 2000
- Rapport du SNOSM pour l'été 2001 et bilan hiver 2001-2002 - ENSA
- L'organisation et le financement des secours en montagne - Service des Affaires européennes du Sénat - septembre 1999
- De nombreux articles de presse, dans le Dauphiné Libéré, La Montagne et Alpinisme (revue du CAF), le Messager, Alpirando, le Monde... et de nombreux sites comme www.arena.org, www.pyrenees-pireneus.com ou www.infinifit.net/art54/



Quel avenir pour les Parcs nationaux ?

François Labande



Images du Parc national des Pyrénées, du Mercantour, des Cévennes et des Ecrins
© - A. van Limburg et V. Neirinck

Le Parc national des Ecrins vient de fêter son 30ème anniversaire. A cette occasion, un débat d'idées sur l'avenir des parcs nationaux était organisé à Vallouise, en présence de nombreuses personnalités du monde de la montagne et de la protection de la nature. Mountain Wilderness était représenté en nombre, Bernard Amy notamment, intervenant en qualité de grand témoin, et terminant par cette supplique :

laissez-nous, dans les montagnes, la possibilité de nous perdre et d'en assumer la responsabilité.

Tous les acteurs – ou presque – reconnaissent la réussite des parcs nationaux, en particulier de celui des Ecrins, tout en s'interrogeant sur le flou institutionnel des zones périphériques. Cela tombe bien, au moment où le gouvernement a confié une mission au député du Var Jean-Pierre Giran, sur l'avenir des parcs nationaux. Ayant été auditionné en mars par celui-ci, j'ai pu me rendre compte de quelques bonnes intentions, comme celle d'intégrer les zones périphériques aux parcs, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette intégration permettrait aux directeurs d'user d'un pouvoir réglementaire à l'intérieur de cette zone, ce qui ne leur est pour l'instant pas possible. Une telle évolution permettrait de trouver des issues heureuses aux dossiers des nuisances de l'éclairage de la Meije ou du passage de la Croisière Blanche.

Autres initiatives demandant à être étudiées de près, l'introduction d'une "dotation environnementale" contrebalançant la dotation touristique pour les communes "donnant" une grande partie de leur territoire à la zone centrale, ou encore la généralisation des "chartes d'environnement et de développement durable" comme celle des Ecrins, pour les zones périphériques, avec la constitution d'un Conseil du développement durable à côté du Conseil scientifique.

Enfin, le député missionné donnait l'impression de vouloir faire avancer les dossiers de création de nouveaux parcs nationaux, comme celui des Calanques qu'il paraissait bien connaître, souhaitant trouver les moyens de mettre fin aux situations de blocage. Il n'était

pas au courant de feu le parc international du Mont-Blanc, je me suis fait un plaisir de lui en décrire l'histoire et de résumer les raisons de l'échec des collectivités locales dans l'Espace Mont-Blanc.

Mais les bonnes intentions doivent être replacées dans un contexte global. Une grande réussite du Parc national des Ecrins est d'avoir permis la création, à ses côtés, du Réseau alpin des espaces protégés, en application anticipée de la Convention alpine. Or cette Convention alpine est en panne, car ses protocoles d'application – à l'exception du protocole agriculture – ne sont toujours pas ratifiés par la France. Et c'est la Convention alpine qui permettra de faire passer dans le droit français la notion de développement durable – au sens que lui donnent les écologistes – en montagne.

Il est permis de se demander si les tambours qui vont accompagner les 30 ans du Parc des Ecrins et les 40 ans du Parc de la Vanoise ne sont pas destinés à masquer d'autres réalités. Celle de la baisse générale des budgets des parcs, allant jusqu'à 20 % dans certains domaines, ne manque pas d'inquiéter. C'est à juste titre que Christian Pichoud, président du Parc des Ecrins, a lancé un cri d'alerte et stigmatisé le risque de privatisation des parcs.

On n'en est pas, certes, à la situation de 1994, quand Michel Barnier voulait modifier la loi pour faire accepter le principe des échanges de territoires, ou introduire un péage d'entrée dans les parcs. Mais outre les baisses budgétaires, d'autres projets – pour l'instant contenus – menacent l'avenir des espaces protégés, ainsi celui de Guy Teissier (député de Marseille), d'introduire la notion de "parc de deuxième génération", un sur-mesure au rabais pour les Calanques. Aujourd'hui, les associations et les socio-professionnels travaillant dans le domaine de la protection de la nature doivent se mobiliser sans arrière-pensées, ils doivent rechercher l'appui des élus et parlementaires que l'avenir des parcs nationaux ne laisse pas indifférents. ■

Anniversaires

2003 est l'année des 30 ans du Parc national des Ecrins, mais aussi des 40 ans de la Vanoise, premier parc créé en France. Mountain Wilderness participera aux événements attendu pour ces anniversaires. L'opération "Valbonnais" est ainsi

incluse au programme des "festivités" du côté des Ecrins et l'exposition sur les installations obsolètes devrait être présentée pour l'anniversaire de la Vanoise le 21 juin prochain.

Les ours font leur tanière

Serge Dulout



Serge Dulout, notre délégué pyrénéen est désormais administrateur de MW. Notez qu'il réunit les adhérents de la région le 21 mai prochain à Tarbes, au siège du CAF.

(données chiffrées :
DIREN Midi-Pyrénées)

L'année 2002 a été marquée par un heureux événement. En effet, Ziva, 1^{ère} ourse réintroduite en mai 1996, a été aperçue en Val d'Aran espagnol accompagnée d'un ourson, et les traces relevées ont révélé la présence d'un deuxième. Cette double naissance porte aujourd'hui le nombre d'ours dans les Pyrénées à 13-15 individus répartis en 3 noyaux :

- noyau occidental (Béarn) : 4 -5 ours pyrénéens + Néré, issu de la réintroduction
- noyau central : 6-7 individus, tous issus de la réintroduction
- noyau oriental : 2 individus issus de la réintroduction

On peut donc dire aujourd'hui que, d'un point de vue biologique, l'expérience de réintroduction est une réussite. La vitalité des ours slovènes, la bonne survie des jeunes, la santé des animaux en général, prouvent que les Pyrénées sont restées un milieu très favorable au plantigrade.

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement, les efforts visant à renforcer le gardiennage permanent et la protection des troupeaux se poursuivent. Le nombre de postes de bergers ayant bénéficié d'une subvention du programme ours (hors Béarn) est ainsi passé de 49 en 2000 à 87 en 2002 (à noter qu'en 1999, 150 postes de bergers-vachers avaient été recensés dans l'ensemble du massif). Enfin, cette année, le chiffre de 114 chiens "patou" placés depuis 1996 a été atteint. La pratique se généralise régulièrement, mais trop doucement encore, car certains éleveurs continuent de prétendre "qu'accepter le patou, c'est accepter l'ours". C'est ainsi que seulement 45 chiens sont montés en estive (il est vrai que certains chiens placés sont encore trop jeunes pour cela).

Pour terminer, la baisse de la prédation, déjà sensible en 2001 par rapport à 2000, se confirme. Cette année-là, 330 bêtes avaient été indemnisées (177 imputées de façon certaine ou probable à l'ours, 153 au bénéfice du doute). En 2002, 177 bêtes ont été indemnisées au total. Ces chiffres sont à rapprocher du nombre d'ovins présents dans les 6 départements du massif : 573 000 bêtes. La stabilisation des ours dans un territoire ainsi que l'amélioration du gardiennage et de la protection des troupeaux expliquent cette baisse de la prédation. Parallèlement la promotion des produits locaux se développe (broutard du "Pays de l'Ours", fromage "Pé Descaous", charte des professionnels du "Pays de l'Ours" avec l'organisation des premières "Automnales"). La diminution du nombre d'articles haineux dans les médias locaux pourrait signaler l'acceptation progressive du plantigrade, révélée de façon spectaculaire par un sondage réalisé par l'IFOP en début d'année 2003. Les échantillons étudiés confirment que non seulement la présence de l'ours est souhaitée par tous à une écrasante majorité (88 % pour la France entière et 86 % pour les Pyrénées) mais que de nouvelles réintroductions sont plébiscitées (72 % pour la France, 58 % pour les Pyrénées). Un pavé dans la mare de ces élus qui s'étaient proclamés porte-paroles de tous les Pyrénéens en refusant la présence de l'ours et en faisant tout pour faire disparaître les derniers spécimens.

Il faut maintenant mettre en œuvre les réintroductions nécessaires à la survie de l'espèce pour envisager avec davantage d'optimisme le futur de cet animal emblématique de nos montagnes. ■

Première attaque contre la loi montagne



Chalets isolés, point de départ de nouvelles constructions
© - V. Neirinck

Le député UMP de la Haute-Loire Jean Proriot vient de proposer quelques nouvelles dispositions dans le cadre du projet de loi portant sur l'urbanisme, l'habitat et la construction. Il y est prévu la possibilité d'autoriser des constructions isolées (à titre exceptionnel certes) dans les communes non dotées d'un Plan Local d'Urbanisme, ou d'une carte communale. Il y est surtout précisé que l'urbanisation pourra se "réaliser en continuité des bourgs, villages, hameaux et constructions existants". Si seul le mot "constructions" est ajouté au texte initial de la loi montagne, il n'empêche

que cet ajout modifie en profondeur les règles de l'urbanisation en montagne. "L'implantation d'un simple hangar agricole, remise ou abri pour le bétail pourra alors servir de point de départ à une urbanisation plus importante" précise ainsi le courrier de protestation que Mountain Wilderness (aux côtés de nombreuses autres structures : CIPRA, CAF, FNE, Paysages de France, Frapna, Pro Mont-Blanc et Vivre en Tarenataise) vient d'adresser au premier ministre ainsi qu'à tous les sénateurs qui réexamineront ce texte en seconde lecture le 7 mai prochain. "Nos associations ne peuvent accepter

les dégâts irrémédiables qu'une telle modification de la loi engendrerait inévitablement dans des zones de haute pression foncière et dans des paysages encore préservés" ajoute ce courrier.

La modification de la loi montagne est en marche, subrepticement, par petits bouts, un mot par ci une phrase par là. Les inquiétudes exprimées par Gilles Privat dans le dernier bulletin quant à la révision de la loi montagne paraissent plus fondées que jamais. Que vaudra le poids de nos structures face à ces petits marchandages d'élus plus ou moins locaux... la bataille est ouverte. ■



Maljasset, une île à la recherche d'une seconde vie



Maljasset © - V. Neirinck

Cet article est issu d'une rencontre avec Olivier Imbert, adjoint au maire de St Paul sur Ubaye, qui s'est déroulée en février dernier. Freddy Balestro et Bertrand Rivoal y représentaient MW, Xavier Fribourg était présent au nom du Comité de bassin d'emploi de la vallée de l'Ubaye et Robert Estachy y assistait également.

Nombreux sont les amoureux de montagne sauvage qui fréquentent ce bout du monde, ce fond de vallée qui n'en est pas un... juste un arrêt, une halte vers des randonnées prestigieuses qui résonnent au cœur des amateurs de balades d'hiver ou d'été.

Site sauvage... les trois hameaux de la Barge, Maljasset et Combe Brémont, sans oublier Fouillouze petite vallée affluente plus en aval, se partagent pourtant, au plein cœur de l'été, une avalanche de nuisances : circulation anarchique et trop importante pour cette petite route, camping sauvage impressionnant et trop dispersé pour être contrôlé, notamment en ce qui concerne les rejets, manque crucial d'une valorisation du patrimoine local qui pourrait peut-être garantir quelques recettes à la commune.

A ces problèmes de fréquentation touristique viennent s'ajouter une histoire pastorale tourmentée qui a conduit à l'extrême morcellement des patûres ou des prairies de fauche. Résultat : des troupeaux qui naviguent d'une parcelle à l'autre, des cas de surpâturage et l'abandon partiel de la fauche. Un nouveau système de gestion des parcelles pourrait être l'un des moyens permettant le retour d'un agriculteur à l'année.

Enneigement artificiel, un guide pour l'action

Nous avons déjà parlé de l'enneigement artificiel (bulletin 54, fin 2002, n°34 de 1997), le Club alpin français vient également de publier un dossier remarquablement écrit et documenté auquel il faut se référer (LMA n°1-2003) ; il fera date. Aujourd'hui, un groupe restreint de Mountain Wilderness et de la Frapna travaille à un projet d'argumentaire qui

pourrait guider nos organisations dans leur intervention sur les projets et au sein des instances de concertation et d'avis. Une première version a été rédigée, elle appelle des observations et compléments en restant dans sa vocation : être un guide pour l'action. Nous tenons ce document à votre disposition. ■

La particularité de ce bout du monde est bien là aussi. Des gens y vivent en permanence, attachés à leur territoire, et à leur histoire. Il est du devoir de la commune et plus largement de tous les visiteurs de les y aider. Marie-Danielle Alix, Maire de St Paul et ses adjoints s'y sont engagés, Mountain Wilderness souhaite pouvoir apporter son aide. Et nous ne sommes pas les seuls intéressés à cette réflexion : la Communauté des Communes est prête à apporter son soutien, les connaissances de l'association de préservation et mise en valeur du patrimoine ubayen " Sabença de la valleia " seront également mises à profit... Un stagiaire de troisième cycle doit arriver en mai pour tenter de mettre en perspective l'ensemble des besoins, évaluer les étapes nécessaires et les partenariats financiers possibles : subventions liées au classement du secteur en " zone Natura 2000 ", montage d'un projet européen... les pistes sont variées et l'objectif clair : redonner à cet espace son caractère exceptionnel tout en assurant à la commune des retombées financières plus solides.

Concrètement le travail est déjà entamé. Une association foncière pastorale est en cours de création, le parking à l'entrée de Maljasset va être agrandi et aménagé afin d'inciter fermement à son utilisation, la même démarche est entreprise pour Fouillouze, la Chapelle des Pénitents désaffectée va être restaurée afin d'accueillir des manifestations au caractère culturel, historique ou patrimonial, une réflexion est engagée sur la mise en valeur de l'ancienne carrière de marbre, et enfin, l'aménagement d'une aire de camping dont il reste à définir le caractère, est vivement souhaité par la commune mais des problèmes de sécurité restent à régler.

Nous avons évoqué tous ces projets avec Olivier Imbert, adjoint au Maire, lors d'une rencontre récente en mairie de St Paul. Nous étions venus pour discuter de la limitation de l'accès routier, nous avons compris combien une démarche préalable globale est nécessaire afin d'associer l'ensemble des habitants et des touristes à cette démarche. C'est par la compréhension des intérêts d'une telle valorisation, par l'apprentissage de la découverte à pieds du patrimoine naturel et culturel de ce fond de vallée que peu à peu l'idée d'une navette en transport collectif, depuis St Paul pourra prendre corps. Patience donc ! Olivier Imbert nous l'a soufflé : sur le voyage en bateau nécessaire pour se rendre à Belle-île-en-mer, une taxe est prélevée qui permet à la commune de financer les projets de valorisation de son patrimoine naturel dont l'accès est gratuit. Il n'y a pas de mer à traverser pour se rendre à Maljasset ou Fouillouze, il nous faudra l'inventer dans l'esprit des visiteurs... ■



Descente encadrée obligatoire

Serge Dulout

Le 20 décembre 2002, les élus haut-pyrénéens ont signé une grande première dans le monde de la montagne : interdire les descentes à skis non encadrées par des professionnels (guide ou moniteur de ski). Le "collectif Pic du Midi", auquel MW participe, créé pendant l'été 2000, au lendemain de l'interdiction d'accès, a déjà dû longuement batailler pour faire comprendre aux responsables que le Pic, bien qu'occupé par un observatoire, était aussi un sommet de haute-montagne particulièrement prisé des montagnards (jusqu'à 1600 m de dénivellée pour accéder à 2877 m d'altitude par la voie classique). La solution trouvée pour l'été semble satisfaire une majorité de pratiquants même si la traversée Est-Ouest est toujours, en théorie, impossible.

En ce qui concerne la saison hivernale, nous avons la même philosophie. Bien que n'ayant jamais été associés aux discussions sur la descente à skis, nous continuons à défendre la liberté d'accès pour tous et refusons la pérennisation d'un système mis en place à titre expérimental en 2001 afin de mieux étudier les conditions de ce parcours. La seule solution possible pour de telles descentes, dans un esprit de responsabilité et de connaissance de la montagne, ne peut être que le système instauré à La Grave : une information claire des dangers objectifs et, éventuellement, une commission quotidienne de sécurité. Car le système mis en place dans les Hautes-Pyrénées aboutit à exclusion de l'accès à la benne des montagnards responsables et expérimentés, au profit de "touristes" de la station de ski de la Mongie, toute proche. On retrouve dans cette décision une conception qui semble, malheureusement, largement

répandue dans le monde politique, même chez ceux qui se targuent d'être de vrais montagnards, à savoir que les pratiquants de sports de montagne sont, par définition, des "irresponsables", des "inconscients" voire des "casca-deurs" (cf. l'opinion des sénateurs, lu dans le rapport sur la loi montagne, si, si !) qu'il convient de protéger contre eux-mêmes si possible par des contraintes financières. Au moins, ce ne sera pas perdu pour tout le monde ! C'est le même état d'esprit qui prévaut pour mettre fin à la gratuité des secours et cela devient franchement inquiétant ! Car, derrière le discours "sécuritaire", se cache en fait un vaste mouvement d'irresponsabilité généralisée. Les élus locaux veulent récupérer un peu d'argent et surtout redorer l'image du Pic mais ne veulent pas assumer les conséquences éthiques et politiques de leur choix, les professionnels acceptent cette semi-privatisation de l'espace public montagnard à leur profit et enfin, les "gérants" du Pic qui "ne veulent pas communiquer sur la descente à skis pour éviter les ennuis" sont tout de même très satisfaits que d'autres le fassent à leur place (revues spécialisées, télévisions, radios et tous les journaux). Et tout ce joli monde s'entend sur le dos du pratiquant qui tente d'être responsable et autonome, de se former dans les clubs, de respecter le milieu. Mais cet "enquiquineur" qui ne rapporte pas gros, peut coûter cher ! Alors pourquoi prendre en compte ses demandes ? Et pourquoi la montagne devrait-elle échapper à la marchandisation du monde ? ■



Nouvelle offensive contre la Rizzanese

Mountain Wilderness, par la voix d'Olivier Paulin a répondu à l'enquête publique ouverte jusqu'au 11 avril dernier pour s'opposer au projet de barrage sur la Rizzanese. Située en Corse du Sud, au cœur du Parc naturel régional, cette rivière à creusé une vallée particulièrement sauvage et réputée pour les amateurs de sports d'eaux-vives.

En 2000 le tribunal administratif de Bastia avait annulé une première déclaration d'utilité publique concernant ce projet de barrage. José Rossi, actuel président de l'Assemblée de

Corse, avait alors exprimé sa crainte de voir des éléments de procédure empêcher "la réalisation de cet ouvrage public dont l'utilité ne peut être contestée par personne".

Pourtant même EDF avait renoncé au projet quelques années auparavant tant il semblait non rentable. Aujourd'hui, alors que 2003 est déclarée année internationale de l'eau, l'enquête publique à été réouverte, appuyée par certains élus qui imaginent déjà les retombées fiscales positives du projet. Pourtant, si les conséquences environnementales

dramatiques sont indéniables, les aberrations économiques le sont tout autant : un coût de production du kWh exorbitant ; une menace pour le tourisme sportif ou de découverte ; une dégradation de l'image "nature" de cette région qui participe fortement à son potentiel économique. Voilà comment certains élus, par un raisonnement à courte vue, au nom de quelques intérêts très particuliers, et au détriment des communes voisines, s'engagent dans la destruction d'un patrimoine collectif inestimable. ■

* source : <http://www.jose-rossi.com>



Petit panorama des institutions de montagne

La spécificité du milieu montagnard est depuis longtemps reconnue par l'Etat, surtout en ce qui concerne la politique agricole (instauration du RTM - Restauration des terrains en montagne, indemnité spéciale montagne...), mais aussi avec l'adoption de la directive d'aménagement national du 22 novembre 1977, premier texte de portée générale.

Mais c'est en 1985, date d'adoption de la fameuse Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite "Loi Montagne", que cette spécificité territoriale a été véritablement reconnue. Un certain nombre de dispositions sont alors mises en place.

D'autres commissions, non spécifiques à la montagne dans leur principe, mais la concernant directement dans les départements montagneux, sont celles assurant la gestion des sites protégés. Enfin, chaque département dispose d'une "Commission des sites, perspectives et paysages", chargée d'éclairer le préfet sur toutes les questions relatives à la protection du patrimoine naturel et culturel de son département.

Précisions et positions des associations.

Des institutions propres à la montagne (d'après la "Loi montagne" de 1985)

"Art. 6 - Il est créé un Conseil national pour le développement, l'aménagement et la protection de la montagne, dénommé Conseil national de la montagne". Il est présidé par le Premier ministre, et comprend notamment des représentants du Parlement, des assemblées permanentes des établissements publics consulaires, des organisations nationales représentant le milieu montagnard et de chacun des Comités de massif. Le Conseil définit les objectifs et précise les actions souhaitables. Il a notamment pour objet de faciliter, par ses avis et ses propositions, la coordination des actions publiques dans les zones de montagne.

"Art. 7 - Il est créé un comité pour le développement, l'aménagement et la protection de chacun des massifs de montagne, dénommé comité de massif".

Présidés par les préfets de massif (aussi préfets de Région), les comités de massif sont au nombre de sept, un par massif : Alpes du Nord, Alpes du Sud, Corse, Massif Central, Pyrénées, Jura et Vosges.

Ce sont des instances de concertation comprenant 50 à 75 personnes représentant les collectivités locales, le secteur associatif, les socioprofessionnels. Ils peuvent créer en leur sein tous les groupes de travail nécessaires à l'analyse des problèmes de la montagne.

Le plus ancien de ces groupes —prévu dans le texte de la Loi lui-même— est la Commission spécialisée pour les UTN (Unités touristiques nouvelles), dont l'objet est de formuler un avis sur les dossiers présentés dans le cadre de la procédure UTN déconcentrée aux préfets de région à partir de 1985 (voir encadré).

Les institutions spécifiques des zones protégées

Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux et Réserves naturelles sont en charge de la gestion d'une partie des montagnes de France (et l'on souhaiterait qu'il y en ait plus : Mont-Blanc et Calanques par exemple !). Ces espaces sont gérés de manière différente mais il existe toujours en leur sein des commissions participatives

.../...

UTN mode d'emploi

Les Unités touristiques nouvelles (UTN) sont des opérations de développement touristique, des aménagements en zone de montagne et des extensions des remontées mécaniques qui présentent certaines caractéristiques. Les procédures régissant ces UTN ont pour but d'assurer un équilibre entre la préservation de la qualité des sites et le développement touristique: leur localisation, leur conception et leur réalisation doivent respecter la qualité des sites et les grands équilibres naturels. La demande d'autorisation est présentée au préfet de département par la commune, les communes ou le groupement de communes sur le territoire desquelles s'étend le projet. Un rapport décrivant l'état du site et son environnement, les caractéristiques du projet, et les risques naturels auxquels il peut être exposé, doit être présenté. Il comprend également les effets prévi-

sibles du projet sur l'économie agricole, la forêt et l'environnement ainsi que les conditions générales de l'équilibre économique et financier. Ce dossier est mis à disposition du public. L'autorisation est délivrée par arrêté du préfet de région, après avis de la Commission UTN. Elle devient caduque si, dans un délai de quatre ans à compter de la notification au bénéficiaire, les équipements et les constructions autorisés n'ont pas été entrepris.

Les propositions d'assouplissement de la procédure UTN faites récemment par le Sénat (voir article de Gilles Privat dans le numéro 55) peuvent laisser craindre le pire. Cette procédure UTN a en effet permis l'instauration d'un contrôle par les services de l'Etat et les associations limitant un tant soit peu les dégâts environnementaux. ■



.../... incluant des membres associatifs, ou issus d'associations. Ainsi, le Conseil d'administration (CA) des parcs nationaux comporte un certain nombre de "personnalités qualifiées", représentant le monde des sciences, des sports, de la protection de la nature. Ces personnes, désignées par le ministre de l'Environnement (ou ce qui en tient lieu), sont membres à part entière du CA, et peuvent même présider des Commissions. C'est le cas au Parc national des Ecrins où François Labande préside la Commission "internationale". Mountain Wilderness est ainsi représentée (au même titre que d'autres structures comme le CAF, la FFME...) au sein de la commission "Aménagement" et du Comité de suivi de la Convention escalade au Parc des Ecrins, ainsi que dans le Groupe technique de suivi "Pratique de l'alpinisme et de l'escalade d'aventure dans le Parc national du Mercantour". On retrouve ces commissions à rôle consultatif au sein des Parcs naturels régionaux (PNR). MW est ainsi membre du groupe de réflexion sur les pratiques de pleine nature au sein du PNR Vercors.

Les autres...

Il existe en France un grand nombre de commissions départementales qui, si elles ne sont pas spécifiques à la montagne, y prennent néanmoins une importance particulière. Ainsi les Commissions départementales des sites, perspectives, et paysage (voir Bulletin MW n° 53 p 9), ou encore les CDESI (Commissions départementales "Espaces, sites et itinéraires sportifs"), mis en place par la loi sur le sport "mouture 2000", et chargées des problématiques de l'organisation des sports de pleine nature, dont il existe d'ailleurs une instance nationale. La mise en place du réseau Natura 2000 conduit également à la création d'instances spécifiques.

Faire entendre notre voix !

Mountain Wilderness ne peut être membre de ces commissions dans tous les départements ; il n'empêche

qu'il faut saisir l'opportunité de faire passer nos idées sur la protection de la montagne et des paysages, mais aussi sur les pratiques, dans la plupart de ces commissions. Sinon, d'autres s'en chargeront : le CDESI ardéchois comporte un représentant des "motos vertes" ! Solution : essayer d'étendre notre réseau de correspondants locaux même s'il n'y a pas de siège pour tous. Vous êtes adhérents à MW et ces problématiques vous intéressent : contactez-nous, nous vous aiderons à postuler dans votre département, à l'instar de Marc Lassalle qui vient d'intégrer au nom de MW le Comité de pilotage Natura 2000 du massif Sainte-Victoire. Une des difficultés est le temps demandé pour participer à ces réunions et étudier les dossiers. Plus pragmatiquement, c'est par le lobbying interassociatif que l'on peut être les plus efficaces. Le CAF, la Frapna, la FFME ou encore FNE, ont tous, à l'instar de MW, des représentants au sein des institutions. On ne peut tous les lister ici. Le représentant des associations de protection de la montagne à la Commission UTN des Alpes du Nord est issu du CAF, son suppléant est de la FRAPNA ; la consultation locale sur les dossiers UTN se fait sur un panel quasi exhaustif des associations concernées (Fédé de chasse comprise !). Au CNESI, le tandem CAF-MW se mettra en place dès que cette instance se mettra au travail ; FNE a un représentant au Conseil national de la montagne... Si dans certaines Régions (Rhône-Alpes en particulier), il existe des organes interassociatifs qui font vivre l'information, ce n'est pas partout le cas, et le manque d'un réseau national efficace d'échange d'information se fait sentir. Dans le domaine de l'aménagement de la montagne, on pourrait facilement envisager un réseau virtuel des délégués UTN (ça ne fera jamais que sept personnes !). L'OPMA (Observatoire des pratiques de la montagne et de l'alpinisme) a les épaules pour jouer ce rôle dans le domaine des pratiques de la montagne. ■

Les pins cembro de Tuéda sacrifiés



© - B. Rivoal

Depuis le début des années 80, toutes les décisions d'aménagements de la station de Méribel (au cœur des Trois vallées en Savoie) furent prises en respectant le site emblématique du plan de Tuéda, réputé notamment pour sa forêt de pins cembro. Le décret de création de la Réserve naturelle du 12 juillet 1990 prévoit ainsi l'interdiction de travaux ou même du ski en dehors des itinéraires existants. Alors pourquoi la ministre de l'Environnement, en totale contradic-

tion avec la récente décision du Conseil national de protection de la nature, vient-elle d'autoriser le recalibrage de la piste forestière de l'Ours ? Sous prétexte d'arguments sécuritaires, la société S3V gérant le domaine des Trois vallées et la commune de Méribel les Allues, souhaitent en effet transformer cet "itinéraire" de retour sur Mottaret en véritable boulevard à skieur. Aucune expertise indépendante n'a été fournie concernant l'insécurité actuelle, aucune alterna-

tive n'est proposée à cet aménagement au cœur de la Réserve. Cette autorisation constitue inévitablement un précédent sur lequel ne manqueront pas de s'appuyer bien d'autres promoteurs. Aux côtés de la Frapna ou de Vivre en Tarentaise, et après avoir contre ce projet en Commission des sites de la Savoie, nous le répétons : Pourquoi, Madame la Ministre ? ■



Gestionnaire ou chef d'orchestre

Hervé Beguin



Hervé Beguin est adhérent à Mountain Wilderness, il est aussi chargé de mission "Aménagement et Patrimoine" au Grand site Sainte Victoire.

Espace naturel situé à proximité de l'agglomération d'Aix - Marseille, la montagne de Sainte Victoire est un massif qui culmine à un peu plus de 1 000 m. D'une surface de 9 000 ha, cette petite montagne au regard de ses grandes sœurs des Alpes, permet néanmoins de s'interroger sur les principes de gestion que notre société retient pour ces espaces naturels. Particularité à prendre en compte, la présence du pôle d'urbanisation d'Aix - Marseille, qui fait de ce territoire le terrain de jeu des populations locales (plus de 75 % de la fréquentation est issue du département).

Etant entendu que l'objectif global de tout gestionnaire est de transmettre le territoire en état aux générations futures, qu'en est-il de la réalité ? En quoi consiste la gestion quotidienne ? Comment les principes de conservation et de gestion à long terme sont-ils compatibles et applicables, au fil des jours, de manière très concrète sur le terrain.

Loin d'apporter des réponses toutes faites, nous allons envisager quelques cas qui illustrent bien ce à quoi est soumis un espace naturel situé à proximité de ce grand pôle d'urbanisation.

Le premier cas concerne différentes pratiques situées au sommet, lieu emblématique de Sainte-Victoire. Passage obligé d'une visite sur Sainte-Victoire, la Croix de Provence est aussi un lieu où différentes appropriations symboliques de l'espace ont cours. Qu'il s'agisse de cette urne funéraire retrouvée (avec son occupant !), ou du scellement de plaques de dévotions, cela dénote une forte appropriation du lieu par les usagers.

Second exemple, les pratiques sportives pouvant conduire à l'équipement de certains sites, ou leur modification. Que ce soit l'ouverture de sentiers, le débroussaillage de certaines zones pour en faire des aires de décollage de parapente, ou l'implantation de spits, toutes ces pratiques ont un impact sur le territoire.

Dans les deux cas il s'agit de pratiques actuelles, émanant de populations ayant choisi ce territoire comme support d'expression. En ce sens, d'une certaine manière elles sont légitimes, n'étant que l'expression de la liberté individuelle. Alors de quel droit peut-on réglementer cela diront les ardents défenseurs des libertés associatives et individuelles.

La réponse se trouve justement dans la mission confiée au gestionnaire : " transmettre ce territoire aux générations futures ". Mais pour autant, cela ne passe pas par une mise sous cloche en niant les usages en vigueur, au nom d'un intérêt supérieur. Non, cette structure de gestion ne s'est pas vu confier une mission divine, qui lui permettrait d'agir en censeur. Ce temps est heureusement révolu !

Nous parlerons plutôt d'un chef d'orchestre qui a une vision plus large de ce territoire. Large parce qu'à l'échelle de tout le territoire, mais aussi à long terme. Et c'est à partir de cela qu'il va envisager ces pratiques très ponctuelles comme celles que nous avons évoquées ci-dessus. Ainsi chacun ne peut déposer à sa guise son urne ou ses effets personnels...

En réalité, cela consiste à envisager chaque pratique en tant que telle et la faire correspondre avec de grands objectifs comme peut l'être Natura 2000. Et ici apparaît une approche totalement différente. Cela pourra passer par exemple par la redistribution des usages dans l'espace, mais aussi dans le temps. Pour être concret, pratique de l'escalade et maintien des rapaces sur certains secteurs ne sont pas incompatibles. Ce chef d'orchestre ne va pas brandir le bâton divin Natura 2000 et foudroyer tous les mauvais petits grimpeurs venant sur ce territoire !

Certes la fréquentation accrue, ne permet plus aujourd'hui d'avoir une pratique identique à celle des années 70, 80. Nous pouvons le déplorer. Mais permettre à ces terrains de jeux, que nous aimons tant, de vivre, consiste à trouver des nouveaux modes de fonctionnement. La sauvegarde de ces espaces en dépend.

Alors cela passe par la mise en œuvre d'un projet commun. Projet permettant à chacun de pouvoir pratiquer à son aise, dans la limite du respect des autres (autres usagers, propriétaires...), et par respect pour nos enfants.

Mais de toute manière, ne l'oublions pas, un chef d'orchestre tout seul ne peut rien faire !

Et puis pour finir, petite confidence : le rôle de chef d'orchestre n'empêche pas de rester un homme, et être parfois tiraillé entre son point de vue d'utilisateur et celui que veut la raison... ■

Yellowstone

Résumé,
par Ph. Grenier,
d'une lettre de Suzanne
Holt, américaine et
adhérente de MW.

Je me trouvais dans le parc de Yellowstone le jour même de l'AG de Buoux. Ce parc est le premier du monde à avoir été créé, en 1972, et c'est le seul, des quatre premiers parcs nationaux des Etats-Unis, à la création duquel John Muir n'a pas œuvré. Mais c'est à ce parc qu'il pensait quand il écrivait : " grimpez sur les montagnes et ouvrez-vous à tout ce qu'elles apportent de bon. Les vents vous pénétreront de leur fraîcheur, les tempêtes de leur énergie, et les soucis tomberont de vous comme feuilles mortes ".

On a dans le passé commis des erreurs au Yellowstone : l'administration du parc a voulu trop intervenir, en particulier en tolérant l'exploitation de ses ressources, et en luttant contre les grands prédateurs ou contre les incendies spontanés –qui font pourtant partie du cycle évolutif naturel. Les alpinistes, de leur côté, ont fait de la montagne une poubelle et manqué de respect aux autochtones.

Suzanne Holt

Ces erreurs sont en passe d'être corrigées, aussi bien par les usagers –via Mountain Wilderness- que par l'administration du parc. Dès 1963, le " Rapport Léopold " fixait comme objectif aux responsables de recréer et maintenir l'ensemble des associations végétales et animales initiales. En témoigne la réintroduction du Loup des Montagnes Rocheuses –Canis lupus irremotus-prédateur type originel du Yellowstone : elle est mise en chantier en 1972, et, via toute une législation fédérale (1973,1989), et des études d'impact préalables menées de 1989 à 1994, elle aboutit le 12 janvier 1995 au " retour " de huit loups dans le parc.

Ces loups sont à la fois le symbole des erreurs autrefois commises, et de " ce que les hommes peuvent maintenant faire pour corriger les bêtises du passé ". C'était ainsi la wilderness parfaite de John Muir que j'étais en train de contempler pendant l'AG 2003 de Mountain Wilderness France. ■

Partenaires

Une initiative exemplaire : le nettoyage de deux camps d'altitude à l'Aconcagua

Philippe Grenier

Quatre jeunes –les frères Christian et Pascal Odin accompagnés de Gilles Barthe et Didier Paquet, sont partis à l'Aconcagua en janvier 2003, munis du parrainage de Mountain Wilderness. Ils ont réussi, dans les 20 jours normalement impartis à toute expédition, et malgré des conditions météorologiques en partie détestables –une violente tempête de 4 jours au niveau du camp II à 5900m- non seulement à gravir le sommet, mais aussi à nettoyer en partie les deux camps d'altitude de leur voie d'ascension (la " fausse voie des Polonais "), des déchets abondants qui la polluaient.

Leur rapport de 16 pages, qu'ils nous ont envoyé en retour, contient d'intéressantes indications. D'une part, sur le système de gestion des déchets mis en place par les gardes du Parc Provincial de l'Aconcagua –71000ha, dans la Province de Mendoza, limitrophes du Chili : cette lutte anti-pollution leur a semblé assez efficace, mais se restreint, hélas, aux camps de base de deux des versants (est et ouest), vers 4200 m d'altitude, d'où l'accumulation des déchets dans les camps supérieurs. D'autre part, sur les types de déchets rencontrés : ils différencient ainsi "ceux abandonnés volontairement", rassemblés ou dissimulés, et qualifiés, vu leur nature, de

"peu ragoûtants" ; et ceux "abandonnés involontairement", soit qu'ils aient été perdus, soit qu'on n'ait pu les redescendre : des vivres et du matériel, souvent difficiles à extraire de leur gangue de glace.

L'équipe a pu redescendre, essentiellement du camp supérieur à 5900m, un volume de déchets équivalent à 14 sacs-poubelle de 30 litres, et ce en plus de leurs propres déchets. Il faut saluer l'enthousiasme et la force de conviction de ces quatre jeunes : ils leurs étaient bien nécessaires pour effectuer dans des conditions difficiles ce travail absolument bénévole. On ne s'étonnera donc pas d'apprendre –p. 14 de leur rapport- que " les gardes du parc (ont) été satisfaits de (leur) opération "... On ne sait pas, cependant, si ces gardes prendront la peine de donner ce comportement en exemple aux futurs expéditionnaires.

Deux commentaires, enfin : l'EDF –oui, Electricité de France !- était un des partenaires financiers de l'opération. L'argent n'a pas d'odeur, dit-on...N'empêche ! Par ailleurs, parler de "Développement durable à l'Aconcagua" à propos de cette opération de nettoyage montre que, décidément, les possibilités d'interprétation du "concept" sont illimitées... ■



Discussion à l'OPMA sur les " Via Ferrata "

L'Observatoire des Pratiques de la Montagne et de l'Alpinisme (OPMA), a réuni le 11 janvier 2003 un groupe de discussion sur les via ferrata. Les lignes qui suivent résument l'intéressant Compte-rendu de cette journée — 6 pages, signé de l'OPMA.



© - V. Neirinck

Directement ou via des entrevues antérieures, les représentants de tous les secteurs concernés — usagers, mairies promotrices, fabricants de matériel, secouristes, gestionnaires d'espaces protégés (le PNR du Vercors)— ont pu dialoguer avec l'OPMA.

Un état des lieux a été brossé initialement : à partir du cas précis de la via ferrata de Crolles dans le Grésivaudan, et d'une évocation sommaire des VF des Hautes Alpes, on peut retenir l'intérêt économique — pour bon nombre d'acteurs locaux du tourisme — de ces équipements dont, par ailleurs, l'utilisation déjà massive, parce qu'elle est rendue sûre par un matériel individuel assez satisfaisant, entraîne peu d'accidents : ce qui fait que la jurisprudence en la matière est encore assez peu fournie.

La deuxième partie de ce CR — "discussion, évaluation critique", résume les débats en les articulant autour de 3 thèmes :

1/ s'agit-il ou non de deux pratiques différentes : peut-on opposer le "ferratisme" aux pratiques "traditionnelles"

Philippe Grenier

(alpinisme, escalade, randonnée) ?

2/ l'offre de ce nouveau "produit" qu'est la via ferrata induit-elle la demande, ou l'inverse ? Question classique, hélas, caractéristique de nos sociétés de consommation.

3/ la via ferrata suppose t'elle, ou va t'elle faire naître, une nouvelle attitude ou "culture" vis-à-vis de la montagne ? A cette question, qui recoupe la première, attestant ainsi que c'est la question de fonds, ce CR semble apporter une réponse nette : à la culture de l'adaptation à la nature qui est celle des pratiques "traditionnelles", s'oppose celle de l'adaptation de la nature (via son équipement systématique), qui est celle de la via ferrata. Pourtant, la conclusion qu'en tire ce CR me semble timide, et presque pessimiste, parce qu'elle se centre sur la nécessité de défendre des positions menacées : *"la culture de l'alpinisme ne disparaîtra sans doute pas, mais il faut lui en laisser les moyens et le territoire"* (p. 6).

Mon commentaire : rapporter la discussion plutôt à partir de questions qu'à partir de corps de réponses différentes à ces mêmes questions, est peut-être un parti pris délibérément consensuel. Mais cela ne contribue pas à clarifier ces débats, puisque cela occulte un peu l'existence de deux groupes dont les motivations sont différentes, et qui articulent des réponses différentes à ces questions :

- Le premier est mû fondamentalement, qu'il l'avoue ou non, par la recherche du profit, qu'elle soit individuelle ou collective. Par la via ferrata, il veut faciliter, sécuriser, et développer sans limites l'usage purement sportif de l'espace montagnard : il collabore ainsi à cette mercantilisation généralisée d'un espace encore en partie libre.

- Le second défend ce besoin qu'a l'homme de disposer, selon ses capacités physiques propres et à ses risques et périls, donc de la façon la plus autonome et naturelle possible, d'un espace "brut" qu'il veut maintenir aussi peu transformé — c'est-à-dire équipé — que possible.

Cet espace est pourtant rongé depuis des décennies par les routes, les stations, les barrages, etc. Peut-on, et faut-il, chercher encore un compromis entre ces deux positions ? Ce compte-rendu, en évoquant incidemment (p. 4), le principe d'un "partage des territoires" entre les deux types de pratiques, ne répond pas nettement à la question. Ce partage reviendrait pourtant à faire une place supplémentaire à cette culture du "harnachement", sur la culture toujours plus menacée et nécessaire de la *wilderness*. ■

Nouvelles nominations au sein de Pro Mont-Blanc

L'assemblée générale de Pro Mont Blanc qui s'est tenue le 12 avril dernier a vu la nomination de quelques têtes nouvelles au sein des instances dirigeantes. Jean-Pierre Courtin, ex vice-président pour la France, a cédé sa place à Jean-Paul Trichet (qui reste administrateur de l'ARSMB, Jean-Pierre Comelieu en devenant président, mais c'est une autre histoire !) qui prend également la présidence "internationale"

du collectif. Françoise Chappaz du WWF occupe quant à elle désormais la vice-présidence suisse en lieu et place de Barbara Ehringhaus, Giulia Barbieri, quant à elle, conserve la vice-présidence italienne. Nous ne manquerons pas d'appeler très prochainement le nouveau président à une contribution pour notre bulletin ! ■